

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 3 AVRIL 2017 A 18 HEURES  
SALLE DU PARC  
CENTRE FRANÇOISE DOLTO**

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille dix-sept s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Madame Christine MOREL, Monsieur Jean-Gabriel BRAULT, Monsieur Yoann LEFRANC, Madame Yvette ROMERO, Monsieur Dominique BELLENGER, Madame Michèle LEBESNE, Madame Sylvie BUREL, Madame Sandra LE VEEL, Monsieur Noël HERICIER, Monsieur Grégory LESEIGNEUR, Monsieur Hervé TOULLEC, Monsieur François GUÉGAN, Madame Maud CHARLES, Madame Isabelle PIMONT, Monsieur Gilles DON SIMONI, Madame Françoise BION, Madame Nacéra VIEUBLÉ, Monsieur Rémi RENAULT, Monsieur Jean LOYEN.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : Madame Mariama EPIPHANA à Madame Michèle LEBESNE, Monsieur Michel TOULOUZAN à Monsieur Jean-Gabriel BRAULT, Madame Estelle BERNADI à Monsieur Yoann LEFRANC, Madame Coralie FOLLET à Madame Nacéra VIEUBLÉ.

**ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION** : Monsieur Guillaume PONS, Madame Blandine TRUPCHAUX.

**ABSENTS** : Monsieur Stéphane LEROUX, Monsieur Logan CORNOU, Madame Sabrina MONTIER, Monsieur Jean-Luc DEMOTIER.

Il a été convenu, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire de séance, pris au sein du Conseil, Madame Sandra LE VEEL, ayant obtenue l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**HUIS CLOS**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour que les délibérations n° 17 04 18 et n° 17 04 19 fassent l'objet d'un huis clos.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Madame le Maire indique que les délibérations n° 17 04 11 et n° 17 04 13 ont été modifiées suite à la transmission de nouveaux éléments financiers et sont communiquées sur table.

## **DÉLIBÉRATIONS**

**Madame le Maire présente le délibération suivante :**

**N° 17 04 01**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Maire et Adjoint**

**Indemnités - Montant – Fixation**

**. Remboursement de frais - Versement – Autorisation**

**Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant les conditions d'exercice des mandats locaux,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément :

- à l'article L 2123-18 portant sur le remboursement des frais que nécessite l'exécution du mandat de Maire et d'Adjoint,
- aux articles L 2123-20-1, L 2123-23 et L 2123-24 relatifs au versement d'indemnités au Maire et Adjoint, pour l'exercice effectif de leur fonction,

**VU** le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant sur les indemnités de fonction des élus calculées en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

**Considérant** les séances électives des 17 octobre 2016, 26 septembre 2016 et 31 octobre 2016,

**Considérant** la délibération n° 15 10A 03 du samedi 17 octobre 2015 fixant le nombre d'adjoints à huit,

**Considérant** les frais des élus municipaux liés à l'exercice de leur fonction dans le courant du mandat,

**Après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise :**

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la fixation du montant de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire à hauteur de 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le respect de l'enveloppe globale calculée sur la base de l'indemnité de huit Adjoint, multipliée par 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique : le versement des indemnités de fonctions brutes mensuelles aux Adjoint au Maire élus au cours des séances des 17 octobre 2015, 26 septembre 2016 et 31 octobre 2016 selon la répartition suivante :

<b>Nombre d'adjoints</b>	<b>Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique</b>
1 adjoint	1 x 55 %
1 adjoint	1 x 47,5 %
5 adjoints	5 x 14,5 %
1 adjoint	1 x 1 %
<b>Total : 8 adjoints</b>	<b>Total : 8 x 22 % = 176 %</b>

- le remboursement des frais de missions des élus municipaux liés à l'exercice de leur fonction durant le mandat.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Madame le Maire présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 02**

**INTERCOMMUNALITÉ**

**Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)**

**Acquisition et maintenance de copieurs numériques multifonctions**

**Groupement de commandes**

**. Marché - Signature - Autorisation**

La Ville d'Harfleur doit procéder à une consultation d'entreprises pour l'acquisition et la maintenance de copieurs numériques multifonctions.

Notre commune a donc décidé de rejoindre, par délibération du 27 juin 2016, le groupement de commandes de sept membres, dont la Communauté d'Agglomération Havraise (CODAH) est le mandataire, groupement formé pour répondre à ce besoin.

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum. Il court de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 pour les commandes en investissement et la maintenance de chaque matériel installé sera assurée pendant cinq ans à compter de sa mise en service.

La consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert ; un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 16 septembre 2016.

Quatre entreprises ont remis une offre.

Après analyse des offres au regard des critères énumérés dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du mandataire du 5 janvier 2017 a décidé de retenir l'offre de la société RICOH comme étant économiquement la plus avantageuse.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics ;**

**VU la convention constitutive du groupement de commandes signée pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de copieurs numériques multifonction en réseau ;**

**VU la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de l'Agglomération Havraise, coordonnateur du groupement de commandes, en date du 5 janvier 2017 ;**

**CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Harfleur, de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) et de cinq autres collectivités membres (Le Havre, le CCAS du Havre, Montivilliers, Sainte-Adresse et Manéglise) de renouveler leur marché d'acquisition, d'installation, de maintenance et d'assistance de déploiement de copieurs numériques multifonctions;**

**CONSIDÉRANT qu'un groupement de commandes a été constitué avec la Communauté de l'Agglomération Havraise et ses six membres en vue de lancer**

une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert;

**CONSIDÉRANT** que le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum, traité à prix unitaires ;

**CONSIDÉRANT** que la durée du marché court de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 pour les commandes en investissement ; la maintenance de chaque matériel sera assurée pendant cinq ans à compter de sa mise en service ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient aujourd'hui d'autoriser la signature du présent marché pour la part afférente à la commune d'Harfleur ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché relatif à la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de copieurs numériques multifonction en réseau avec la société RICOH.

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Quel est le montant d'achat des copieurs ? C'est de l'achat ou de la location ?"*

**Madame le Maire :** *"C'est de l'achat. J'étais partie sur le coût d'une copie. Je vous retransmettrais le montant, je ne l'ai pas ici."*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Par rapport aux anciens copieurs, on les revend via le réseau de ventes par internet ?"*

**Madame le Maire :** *"Nous avons fait déjà des reventes comme celles-ci, mais ici on les vendra pour pièces ; on a dû changer ces photocopieurs car les pièces ne se font plus. Le prix du photocopieur est de 2 347,07 €. Je précise que ce sont des photocopieurs monochrome."*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Madame le Maire présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 03**

**INTERCOMMUNALITÉ**

**Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur  
et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO)**

**Exercice 2017**

**. Participation financière des communes - Adoption**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO), article 7,

VU le Budget Primitif 2017 du SIEHGO voté le 21 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de fixer, pour l'équilibre du Budget Primitif 2017, le montant des participations des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de maintenir la participation des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher à hauteur de 392 362,36 euros.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :**

- **donne un avis favorable à la fixation, pour l'exercice 2017, du montant du produit global des participations communales au SIEHGO à 392 362,36 €, soit un produit identique à celui de l'année 2016.**
- **adopte comme suit le mode de répartition des participations :**
  - **Participation de Gonfreville l'Orcher : 87,26 % soit 342 362,36 €.**
  - **Participation d'Harfleur : 12,74 % soit 50 000,00 €.**

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Tout d'abord, on voudrait savoir si il est possible de mettre plus dans le pot commun puisqu'on sait que c'est quand même avantageux. Et la deuxième question qui me vient à l'esprit, c'est qu'au fur et à mesure des ans, la participation diminue : quel est le devenir du SIEHGO ? Puisqu'on est plus qu'à 50 000 € de participation de la Ville d'Harfleur et 342 000 € pour Gonfreville l'Orcher. Est-ce-que c'est la fin annoncée de ce partenariat ?"*

**Madame le Maire :** *"Non, comme je l'ai dit, c'est le même montant que l'année dernière, nous n'avons pas changé. On reconduit ce qui a été fait pour l'année dernière. C'est aussi en fonction de ce que l'on a sur le budget. Effectivement, lors de la réunion du SIEHGO, on a regardé quels étaient les projets et nos besoins, c'est en fonction de cela que les montants sont fixés. Il n'y a donc pas de modification par rapport à l'année dernière, et donc cela ne baisse pas d'année en année."*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Madame le Maire présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 04**

**POPULATION ET VIE SOCIALE**

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Programme "Harfleur, berceau de l'estuaire"**

**. Conventions de partenariat – Signature – Autorisation**

**Musée du Prieuré**

**. Gratuité ponctuelle – Autorisation**

Dans le cadre du programme d'actions culturelles "Harfleur, berceau de l'estuaire" accompagnant les commémorations du 500<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du Havre, la Ville d'Harfleur a sollicité le concours financier du GIP LE HAVRE 2017.

Ce dernier a validé le soutien du projet harfleuraise et a accordé à la ville une subvention de fonctionnement de 25 000 €.

Des actions sont prévues en partenariat, notamment avec l'association des Amis du musée d'Harfleur qui, associée à l'Université du Havre et à diverses associations de recherche historique, présentera à la Forge :

- une exposition du 26 mai au 6 octobre 2017 retraçant les faits marquants de l'histoire de l'Estuaire,
- un colloque "Le Havre avant le Havre" les 14 et 15 septembre réunissant les meilleurs spécialistes de l'histoire régionale.

Ce colloque, dont le contenu et l'organisation seront gérés par l'Université du Havre, les Musées d'Art et d'Histoire de l'agglomération havraise et une coordination des associations de l'agglomération havraise d'Histoire et du Patrimoine, a pour objectif de proposer une relecture de l'histoire de l'Estuaire de la Seine, depuis l'Antiquité jusqu'à 1517 et de renouveler l'historiographie de la région à la lumière des connaissances les plus récentes.

Afin de soutenir l'association des Amis du musée d'Harfleur dans la mise en œuvre de ces deux actions, la Ville engagera directement une partie des dépenses relatives à la réalisation des actions de l'association, pour un montant maximum de 10 000 €.

Les modalités de ce partenariat financier sont détaillées dans le cadre d'une convention fixant, notamment, le montant maximum des dépenses prises en charge par la commune, la répartition de ces dernières ainsi que le mode d'engagement et de contrôle des dépenses prévues.

Enfin, dans un but de promouvoir l'opération "Harfleur, berceau de l'estuaire", en accompagnement des festivités de commémoration du 500<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du Havre, l'accès aux expositions proposées au sein de la galerie des Fondateurs de la Forge étant libre et gratuit, je vous propose de rendre également accessible gratuitement l'entrée du musée durant tout le déroulement du programme, soit du 19 avril au 31 décembre 2017.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise :**

- **la signature d'une convention de partenariat financier avec l'association des Amis du musée d'Harfleur en vue de l'engagement direct des dépenses relatives à la mise en œuvre des actions de l'association dans le cadre du programme "Harfleur, berceau de l'estuaire ".**
- **la signature de conventions de partenariat avec tout organisme apportant son concours au déroulement de cette opération.**
- **la mise en place de la gratuité pour l'entrée au musée du Prieuré, du 19 avril au 31 décembre 2017.**

**Madame Sandra LE VEEL :** *"On peut se féliciter d'amener la gratuité par rapport à ce type d'actions ; ce n'est pas le cas dans toutes les villes actuellement, qui augmentent et garderont les tarifs augmentés après les 500 ans. Je pense que les 500 ans c'est pour tous les citoyens du coin ; c'est un accès pour tous et on peut se réjouir de le conserver."*

**Monsieur Dominique BELLENGER :** *"Lorsqu'on voit que Le Havre, berceau de l'Estuaire augmente l'entrée des musées, c'est bien dommage, alors que nous on le fait gratuitement, on est toujours en avance sur eux."*

**Madame Sandra LE VEEL :** *"C'est surtout l'occasion d'offrir un accès pour tous, de connaître un peu son histoire et il faut rendre accessible au public ce genre d'expositions et là au contraire on va justement privé la population de l'accès à ces informations, à la culture d'une façon générale. Certains se seraient peut-être déplacés mais ne le feront pas car c'est devenu trop cher pour leur budget."*

**Madame le Maire :** *"Au niveau culturel, on ne peut que se réjouir de faire la gratuité pour ces actions afin que tout le monde puisse en bénéficier. Je suis très contente qu'on puisse le faire. Maintenant, Le Havre a fait passé une délibération, ce n'est pas*

*la même politique, c'est un choix politique qui est fait dans ce cadre-là. Et le choix que nous avons fait à la Ville d'Harfleur correspond à nos valeurs."*

**Monsieur Hervé TOULLEC** : "Au même titre, il aurait été intéressant que tous les transports soient gratuits pour toute la population des communes environnantes."

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Madame le Maire présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 05**

**POPULATION ET VIE SOCIALE**

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis**

**. Convention – Signature – Autorisation**

**. Subvention – Versement - Autorisation**

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine communal, la Municipalité d'Harfleur a décidé de poursuivre le chantier de restauration des vestiges de la Porte de Rouen, constructions faisant partie de l'enceinte militaire de la ville médiévale.

La Ville d'Harfleur envisage pour 2017 de renouveler son partenariat avec l'association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis.

Cette association, qui possède son antenne locale à Harfleur, regroupe des professionnels dont la mission est de transmettre les connaissances de leur métier à de jeunes compagnons qui effectuent leur Tour de France.

Ces professionnels présentent toutes les garanties de connaissances, de savoir-faire et de capacités pédagogiques pour guider un groupe de bénévoles sur un chantier de restauration du bâti de la porte de Rouen.

Pour 2017, la participation de l'association est envisagée sous la forme d'un suivi technique et pédagogique qui se déroulera durant le chantier d'été, du 28 juin au 28 juillet 2017.

En contrepartie, je vous propose que la Ville d'Harfleur attribue à l'association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis, sise à Harfleur, Rue Jean Barbe, Salle Louis Pasteur, une subvention d'un montant total de 1 000,00 €, qui sera versée le 28 juillet 2017.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise, dans le cadre du programme 2017 des travaux de restauration de la "porte de Rouen":**

- la signature d'une convention avec l'association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis,**
- le versement à l'association des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis, de la subvention de 1 000,00 € le 28 juillet 2017.**

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur Dominique BELLENGER présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 06**

**POPULATION ET VIE SOCIALE**

**SPORT**

**Utilisation des Équipements sportifs couverts**

**par les élèves du Collège Pablo Picasso**

**Convention tripartite Ville / Département / Collège Pablo Picasso**

**. Avenant n° 1 - Signature - Autorisation**

Le Collège Pablo Picasso utilise les équipements municipaux du complexe sportif Maurice Thorez pendant l'année scolaire pour y donner ses cours d'éducation physique et sportive.

La réglementation législative et jurisprudentielle impose au Département de participer aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, appartenant aux différents propriétaires (communes, syndicats intercommunaux ...) qui sont mis à la disposition des collèges du Département.

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention tripartite entre la Ville d'Harfleur, le Département de Seine-Maritime et le Collège Pablo Picasso fixant les modalités d'utilisation des équipements sportifs harfleurais pour les années 2014 à 2016.

Par courrier du 21 février 2017, le Département de Seine-Maritime nous demande de bien vouloir procéder à la signature d'un avenant financier n° 1 à cette convention tripartite pour l'année 2016. Celui-ci fixe le coût horaire d'utilisation de nos équipements à 11,42 €.

Pour 2016, 2 475 heures ont été utilisées par le Collège Pablo Picasso.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :**

- **autorise la signature d'un avenant financier n° 1 à la convention tripartite entre la Ville d'Harfleur, le Département de Seine-Maritime et le Collège Pablo Picasso déterminant le nombre d'heures d'utilisation, et par conséquent le montant de la participation du Département au titre de l'année 2016.**

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**Monsieur Noël HERICIER présente la délibération suivante :**

**N° 17 03 07**

**SOLIDARITÉ**

**POLITIQUE DU LOGEMENT**

**Patrimoine Habitat 76**

**Harfleur "Beaulieu"**

**. Cession – Avis**

En application de l'article L 443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié par la loi portant Engagement National pour le Logement, dite loi "ENL", publiée le 16 juillet 2006, Habitat 76, Office Public de l'Habitat du Département de la Seine Maritime, sis 17 rue Malherbe, 2042 X, 76040 ROUEN Cedex 1, nous a informé, par courrier reçu le 16 mars 2017, qu'il envisage de céder un pavillon de type V à Monsieur Michel WOLF, locataire occupant, 4 Passage des Pivoines à Harfleur au prix de 133 000 €.

Considérant :

- que le prix fixé est conforme à l'évaluation de France Domaine du 9 mars 2017,
- que le locataire concerné occupe ce pavillon depuis de nombreuses années,

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :**

- **Émette un avis favorable, à la cession du bien suivant, propriété d'Habitat 76, Office Public de l'Habitat du Département de la Seine Maritime, 17 Rue Malherbe, 2042 X, 76040 ROUEN Cedex 1, au locataire occupant :**
  - **Locataire occupant : Monsieur Michel WOLF**  
**Situation du bien : 4 Passage des Pivoines 76700 Harfleur**  
**Référence cadastrale : AK 461 et 425**  
**Superficie du terrain : 626 m<sup>2</sup>**  
**Prix de cession : 133 000 €**

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 03 08**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Budget Ville - Exercice 2016**

**Compte de gestion**

**. Adoption**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Ville de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant la bonne gestion de Monsieur le Receveur Municipal,**

**Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,**

**Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**

**Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

## Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :

**N° 17 04 09**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Budget Ville - Exercice 2016**

**Compte Administratif**

**. Adoption**

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	9 905 788,35 €	10 313 034,81 €
	Section d'investissement	2 148 322,07 €	1 397 562,24 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	0,00 €	155,86 €
	Report d'investissement (001)	0,00 €	220 548,74 €
<b>Total (réalisations + reports)</b>		<b>12 054 110,42 €</b>	<b>11 931 301,65 €</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	638 316,54 €	781 785,38 €
	<b>Total restes à réaliser à reporter</b>	<b>638 316,54 €</b>	<b>781 785,38 €</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	9 905 788,35 €	10 313 190,67 €
	Section d'investissement	2 786 638,61 €	2 399 836,36 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>12 692 426,96 €</b>	<b>12 713 027,03 €</b>

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VU les articles L 1612.12 à 1612.14, L 2121-31 et L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes et à leurs établissements publics administratifs,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2016 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,

**DÉCIDE :**

- d'adopter le Compte Administratif 2016 par chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.  
Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2016.
- de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Juste une question, cela m'a peut-être échappé, quelle est la capacité d'autofinancement nette pour l'exercice 2016 ?"*

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT :** *"Je vous propose Monsieur RENAULT de vous reporter à l'annexe n°1 de notre Débat d'Orientations Budgétaires qui faisait état de tous ces résultats, je ne l'ai pas avec moi."*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"De mémoire, elle était négative."*

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT :** *"Peut-être."*

**Madame le Maire :** *"De mémoire, il faut mieux vérifier. Je rappelle que ces chiffres là sont les résultats de l'exercice. C'est la photographie en fin d'année du résultat de l'exercice."*

**Madame le Maire** quitte la salle ; **Monsieur Jean LOYEN**, doyen d'âge de l'assemblée prend la présidence pour procéder au vote du Compte Administratif 2016.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Madame le Maire** reprend la présidence de la séance et remercie les services de leur travail.

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT** présente la délibération suivante :

**N° 17 04 10**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Budget Ville - Exercice 2017**

**Affectation du résultat 2016**

**. Adoption**

Après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

**Le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur,**

**Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016,**

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,**

- **constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :**

<b>Résultat de Fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice	<b>a</b>	407 246,46 €
Résultat antérieur reporté (002)	<b>b</b>	155,86 €
Excédent de fonctionnement global	<b>a + b</b>	407 402,32 €
<b>Résultat d'investissement</b>		
Résultat de l'exercice	<b>a</b>	-750 759,83 €
Résultat antérieur reporté (001)	<b>b</b>	220 548,74 €
<b>Solde global d'exécution</b>		
Restes à réaliser Investissement - Recettes	<b>d</b>	781 785,38 €
Restes à réaliser Investissement - Dépenses	<b>e</b>	638 316,54 €
Résultat d'investissement	<b>c + d - e</b>	-386 742,25 €

- **décide d'affecter au Budget Primitif 2017 l'excédent de fonctionnement 2016 comme suit :**

A la couverture du besoin de financement C/1068	386 742,25 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	20 660,07 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 11**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Taux d'imposition 2017**

**. Vote - Adoption**

Le contexte de crise actuelle, l'absence de mesures nationales en faveur des collectivités territoriales et au contraire la baisse sans précédent des dotations versées par l'État sont des contraintes lourdes qui pèsent sur l'équilibre de notre budget et nous obligent à vous proposer une augmentation des taux des impôts locaux pour l'année 2017.

Aussi, conformément aux éléments de discussions échangés lors du débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2017, au cours du Bureau Municipal du 22 mars et de la Commission Municipale d'études "Administration Générale - Finances" du 27 mars 2017, je vous propose d'augmenter de 3 % les taux d'imposition.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter de 3 % les taux d'imposition en 2017.
- vote les taux suivants :

Désignation des taxes	Bases notifiées	Variation des bases par rapport à 2016	Taux votés par le conseil municipal	Variation des taux par rapport à 2016	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit par rapport à 2016
Taxe d'Habitation	8 805 000	3,31%	16,18%	3,00%	1 424 649 €	6,40%
Taxe Foncière Bâti	8 028 000	1,57%	31,90%	3,00%	2 560 932 €	4,62%
Taxe Foncière non bâti	14 700	-0,94%	56,53%	3,00%	8 310 €	2,04%
<b>Total</b>	<b>16 847 700</b>	<b>2,47%</b>	<b>-</b>	<b>3,00%</b>	<b>3 993 891 €</b>	<b>5,24%</b>

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Pour équilibrer le budget, vous nous dites que nous sommes contraints d'augmenter de 3 % les taxes locales, si j'ai bien compris. Mais, on voit que le produit d'augmentation ne suffira pas pour compenser les hausses de frais personnel. J'ai vu dans le Zoom tout à l'heure que le montant des taxes était prévu entre 100 et 140 000 € selon qu'on appliquait 3 ou 5 %. Comparativement à la hausse des charges de personnel qui va être pour l'année prochaine de 209 000 €, 140 000 contre 209 000 €, on voit bien que le compte n'y est pas ; c'est juste du replâtrage que vous proposez. Pour mémoire, ce ne sont pas nous, les pouvoirs publics, qui avons décidé qu'Harfleur s'endette de près de 10 000 000 € pour réaliser un ensemble culturel, donc il faut assumer ses choix et les conséquences de ses choix. Pour tout à chacun, quand on veut paraître et qu'on n'a pas les moyens, il faut se serrer la ceinture pour les autres dépenses courantes sinon on court à la ruine, peut-être à la mise sous tutelle. Alors, il est vrai que vous êtes dans une position pas très enviable, Madame le Maire, au vu de l'héritage qui vous a été laissé. Néanmoins, votre contribution à la publication de l'APVF : « Faire face à la baisse de dotations » montre au travers de dix témoignages de maires de petites villes, de toutes sensibilités politiques confondues que la mise en place de plan d'actions efficaces est possible. Je cite le Président des Associations des Petites Villes de France, Monsieur DUSSOPT qui dit « j'espère que le recueil permettra à certains maires de trouver des pistes d'amélioration de la gestion financière locale pour faire face à leurs difficultés budgétaires ou tout du moins faire le constat que certains choix sont parfois inévitables ». La lecture des dix contributions fait état de plans d'actions menés et qui ont donné de très bons résultats, des résultats probants. Alors dites nous pourquoi ne s'inspire-on pas de ces exemples ?"*

**Madame le Maire :** *"Madame VIEUBLÉ, je ne suis pas fière mais... que vous trouviez que mon intervention dans ce magazine était judicieuse. Ce qu'il faut savoir c'est qu'effectivement et je crois que si on reposait aux différents maires la même question, il n'y aurait pas forcément le même retour parce que cela s'était lors de la première baisse. Donc, c'était suite à la première baisse qu'on nous demandait ce qu'on mettait en place. Depuis, on en est à la troisième ; les choses changent et si je me suis battue non pas pour que la dernière année soit encore une année de baisse mais que la baisse soit supprimée, ce n'est pas pour rien. Car si on était aussi nombreux en tant que maires et élus à se battre pour cela, ce n'est pas pour rien. Effectivement, il y avait une situation qui était celle de 2015 et il y a celle de 2017, et ce n'est pas la même. Deuxièmement, je crois que vous surestimez, en disant que je n'ai pas une place facile car il y aurait un passif mais sauf que vous reprochez à une*

*municipalité des décisions qui ont été prises en 2005. En 2005, les conditions n'étaient pas les mêmes. Jusqu'en 2010, il n'y a pas eu d'arrêt sur les dotations, en 2010, il y a eu arrêt, et en 2014, il y a eu des baisses. Vous reprochez à une municipalité de ne pas avoir anticipé 5 ans avant ce qui allait être décidé par un gouvernement de gauche. Effectivement, nous ne l'avons pas anticipé, mais je me demande bien qui aurait pu le faire. Concernant la situation, vous êtes d'opposition, et vous jouez votre rôle d'opposition, il n'y a pas de problème, maintenant dire que la situation d'Harfleur est la même que les autres villes, je ne peux pas penser, ou alors vous ne connaissez pas la Ville, que vous soyez sincère dans ce que vous dites. Vous savez bien depuis des années que c'est une Ville qui a un petit territoire, qui a peu d'entreprises sur sa zone et effectivement on n'est pas dans la même situation que d'autres villes. Faire l'amalgame en disant : les autres ils s'en sortent mieux, je ne suis pas sûre. Puisque nous, contrairement à ce que vous dites en parlant de possible mise sous tutelle, nous n'avons pas été encore mis sous tutelle. La situation est grave, mais pas que pour Harfleur, grave pour beaucoup de villes et ça ne fait que s'amplifier. Moi, je veux bien qu'on reste sur des positions en disant c'est pas vrai, il faut ouvrir un peu ses yeux et regarder ce qui se passe autour de soi."*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Plusieurs points, un peu dans le désordre. Tout d'abord, pour rappel, ce n'est pas le gouvernement socialiste qui a commencé la baisse des dotations de l'État, c'est Monsieur Nicolas SARKOZY."*

**Madame le Maire :** *"Il avait fait le gel, et vous avez fait la baisse."*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Vous vous plaigniez déjà à l'époque. Ensuite, je rappelle que la baisse des dotations globales d'État, je suis tout à fait d'accord, cela pénalise certaines villes, pas de soucis. Mais, je rappelle tout de même pourquoi elle a été mise en place, c'est parce que l'État souhaite que les collectivités gèrent un petit peu mieux le budget de fonctionnement. On sait qu'au niveau de la Ville d'Harfleur, on est à plus de 63 % du budget de fonctionnement, ce qui fait que les marges de manœuvre, il n'y en a pas à Harfleur puisque ce sont des charges fixes. Vous avez fait le choix d'augmenter les taxes locales, mais ce que vous allez récupérer de ces taxes ne sont que des clopinettes. Vous ne vous attaquez pas au vrai fond du problème, ce qui fait que l'année prochaine, on se retrouvera dans la même situation, et l'année d'après encore, jusqu'où allons nous aller ? Peut-être que vous espérez que le gouvernement change de bord et qu'un certain Monsieur que je ne nommerai pas passe au pouvoir, mais permettez moi tout de même de douter que s'il venait au pouvoir il prenne l'ardoise et qu'il efface tout. Quand on lit ce petit document qui est fort intéressant quand on sait le lire en fait, c'est le compte administratif voté par nature, il y a juste un résumé et on voit pour 2016, tout à l'heure, Rémi RENAULT, faisait remarquer que la capacité d'autofinancement nette, et non pas en brute puisque Monsieur BRAULT vous parlez toujours en brute ce qui fausse un petit peu les chiffres, nous sommes dans le négatif en 2016, ça représentait 100,48 %, 100 % cela veut dire que nous avons zéro de capacité d'autofinancement, on était en dessous. Pour 2017, ça va être la même chose. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire si on lie la dépense d'équipement brute par population, la Ville ne dépense que 143,53 € alors que normalement dans la moyenne nationale c'est 371 €. Ce qui explique que dans la Ville, les routes sont moins réparées, les bâtiments se dégradent un petit peu, ce qui est normal. Nous aurions aimé qu'il y ait un vrai plan d'actions, ceci n'est pas un plan d'actions. En augmentant les taxes locales, vous allez toucher la population. Ce n'est pas une population riche à Harfleur, ce n'est pas Sainte-Adresse, ce n'est pas Fontaine la Mallet et vous n'avez pas suffisamment de personnes qui paient des impôts pour pouvoir récupérer suffisamment pour faire tous les travaux qu'il y a à faire. Donc,*

*c'est juste un regret, vous nous aviez proposé un plan d'actions qui était censé tout régler, vous n'augmentiez pas les impôts, vous vous étiez engagé, on voit bien qu'année après année, vous reniez sur vos engagements, c'est la course en avant. Ça serait juste bien de s'asseoir et de faire un vrai plan d'actions. Mais pour cela, il faut du courage."*

**Monsieur François GUÉGAN :** *"C'est beau comme du MACRON ce que vous nous racontez Madame VIEUBLÉ. Vous nous reprochez de dépenser 60 % du budget pour les dépenses du personnel. Vous souhaitez finalement que l'on supprime des postes. Dites nous quels services vous voulez qu'on ferme. Vous nous dites que les pouvoirs publics ont raison de réduire les budgets des communes parce que la France est endettée ; c'est le discours de MACRON, j'en conviens. C'est une absurdité. On voit à quoi ça a mené la situation dans notre pays. On voit à quoi la baisse des dépenses publiques a mené les entreprises de travaux publics, on voit quel taux de chômage on a actuellement, donc vous ressortez des vieilles recettes qu'Emmanuel MACRON est en train de remettre au goût du jour. Bravo, félicitations. On voit de quel bord vous penchez désormais. Mais ce sont ces recettes là que votre ami VALLS a mis en œuvre pendant des années et des années. 4 000 000 € de budget en moins pour notre commune, 4 000 000 € depuis 2008, c'est scandaleux, c'est scandaleux. Et donc ne reprochez pas à la municipalité les actions qu'elles mènent comme elle peut, prenez vous en à votre gouvernement, au gouvernement que vous soutenez et à MACRON qui va continuer cette même politique."*

**Madame Sandra LE VEEL :** *"Juste un petit détail qui m'a un petit peu interpellé. Vous dites, haut et fort, qu'on s'endette, on va vers une course en avant de 10 000 000 €, mais ce que vous oubliez de dire, c'est que depuis quelques années et regardez bien vos chiffres, c'est plus de 8 000 000 € qui ont été remboursés sur la dettes de la Ville entre guillemets, ces 8 000 000 € on n'a pas pu les récupérer puisque les dotations de l'État baissent de 4 000 000 €, et que tout augmente, au niveau des besoins des habitants et c'est exactement ce que vous disiez. Vous voulez qu'on ferme des services, dites le clairement. Vous ne voulez plus d'agents municipaux, c'est ce que vous venez de dire, assumez ce que vous dites mais ne racontez pas n'importe quoi, ce n'est pas une course en avant. La preuve en est, la Ville fait des efforts depuis des années, 10 % en moins dans chaque service, à un moment donné ça va bloquer dans les services. Quelles sont les réelles positions qu'on peut avoir, les réels leviers qu'on aurait d'autre que d'avoir une dotation qui augmente, que d'avoir des taux d'imposition qui sont malheureusement obligés d'augmenter. Ce n'est pas notre but en tant que politique, en tant que communiste et cela ne devrait pas être le votre en tant que socialiste si vous l'étiez vraiment, ce qui n'est pas le cas. À un moment donné, regardez réellement les chiffres tels qu'ils sont : les baisses au niveau de l'endettement sont réelles, elles sont faites pour les habitants et on ne pourra pas faire tous les investissements car on ne peut plus, parce que vous nous étouffez là-haut, et là vous soutenez à votre niveau ce qui est fait là-haut et pas ce que nous faisons aujourd'hui pour les habitants quotidiennement."*

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT :** *"Madame VIEUBLÉ, votre lecture du budget et des chiffres est partielle, partielle. En effet, ce n'est pas la première fois que l'on a ces échanges au sein du conseil. Il ne faut pas regarder par le petit bout de la lorgnette, et je pense que Monsieur GUÉGAN a raison. Quel intérêt avez-vous aujourd'hui à défendre mordicus que là où il y a des problèmes c'est sur les crédits affectés au personnel. Il y a un vrai problème, il faut que vous disiez la vérité au Conseil Municipal et aux Harfleurais. Si la dépense consacrée au personnel travaillant pour la commune vous semble démesurée, il faut aller jusqu'au bout et il*

*faut que vous nous disiez, que vous trouviez une solution de façon à faire baisser cette masse salariale qui vous paraît trop élevée. Par ailleurs, effectivement, Monsieur RENAULT trouve qu'on a un résultat, une capacité nette négative, c'est vrai, ce n'est pas la première fois et ce ne sera certainement pas la dernière. L'essentiel, c'est qu'effectivement qu'avec les moyens qui nous sont dévolus à l'intérieur de notre budget, on puisse équilibrer nos recettes et nos dépenses. On aimerait bien avoir beaucoup plus de marges de façon à financer nos investissements, aujourd'hui, on ne l'a pas cette marge. Je ne vais pas revenir sur ce que disaient mes deux collègues, si cette marge, elle n'existe plus, il ne faut pas chercher simplement à Harfleur les raisons de nos difficultés. Les sommes sont considérables : 4 000 000 € en l'espace de 8 ans, pour une commune comme la notre, c'est énorme. Donc, j'insiste, si vous avez vraiment une solution à nous donner pour que nos résultats soient meilleurs, et notamment si vous souhaitez réellement que notre masse salariale diminue, donnez nous les clés."*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Une partie de la réponse, document à l'appui, qui est en ligne, où vous avez participé pour un dixième, en fait les maires qui ont témoigné étaient un peu dans les mêmes problématiques ont décidé de réduire leur part de dépenses de fonctionnement, et notamment au niveau du personnel, en mutualisant, en formant davantage mais bon vous le savez, vous l'avez lu, donc il y a un certain nombre de pistes d'actions là-dedans qui ont donné des résultats. Pour mémoire, ce document, ce ne sont pas des notes INSEE de 2012 dont je vous ai dit qu'on ne se marchait pas sur la barbe, ça date de 2016. En plus, moi ce que je vois c'est que dans le tableau de bord que chacun regarde page 4, tous les indicateurs sont au rouge. Quand on regarde par rapport aux communes de la même strate que la notre, on voit bien que les chiffres, les taux d'endettement, au niveau du personnel, les frais de personnel sont 10 % de moins, comment ils font ? Les gens sont plus malheureux ailleurs, je n'en sais rien. En tout cas, ça c'est factuel. On ne peut pas aller outre. Quand on voit que nous, on est infoutu de dégager une marge d'autofinancement alors que les communes de la même strate ont 10 % sur leur budget de fonctionnement, ça veut dire qu'en 10 ans, ils peuvent s'autofinancer La Forge."*

**Madame le Maire :** *"Je ne suis pas sûr que ce soit bien lu. Ce que je peux vous dire si vous le permettez pour répondre à ce que vous dites, effectivement, il y a des moyens pour baisser les charges de personnel, par exemple, on ne fait plus de restauration municipale et on prend une entreprise qui viendra livrer des plateaux. Est-ce-que c'est ce que vous voulez pour, je ne vais pas dire vos enfants, maintenant ce n'est plus vos enfants, mais vos petits-enfants, c'est ce que vous trouvez bien. Moi, non. Je trouve que nous sommes dans une époque où il faut qu'on se batte, que ce n'est pas facile, et qu'on a des valeurs et qu'il faut les faire respecter ces valeurs. Effectivement, il y a des possibilités, il y a des choix, il y a des choses qui sont faites et je pense par rapport à ce que j'ai lu d'autres maires, je ne suis pas d'accord avec tout ce qui est proposé. Par contre, il y a des choses que l'on a déjà mis en place. Vous parlez de mutualisation, on travaille dessus. Donc, ce sont des choses qui se font et de façon naturelle auprès de toutes les municipalités. Il ne faut pas penser qu'on reste là et qu'on regarde les choses venir, non, on anticipe. Mais, l'anticipation demande un travail en amont, et c'est ce qu'on fait."*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Tout d'abord, vous aviez pris un engagement lors du précédent budget où nous nous étions abstenus, nous n'avions pas encore voté contre, que vous maîtriseriez la masse salariale en ne remplaçant pas les départs à la retraite etc. Ce que je note c'est qu'il y a eu une augmentation de 3,5 %, vous vous étiez engagé par écrit. Déjà, ça me dérange, finalement votre projet on ne peut pas avoir confiance car vos engagements précédents vous ne les avez pas tenus."*

*Pour l'année prochaine, on a vu, vous budgétisez encore une augmentation de 3,5 %. Simplement, pour revenir à ce que disait Madame LE VEEL qui veut me faire, me donner des propos que je n'ai pas, il n'est pas question de supprimer des services, Madame LE VEEL, je vous rassure. Je finis, s'il vous plaît, vous avez eu la parole. Votre attaque, on est en période électorale, j'ai bien compris, Nacéra VIEUBLÉ, MACRON. Très bien, s'il vous plaît, nous parlons d'Harfleur d'accord"*

**Madame Sandra LE VEEL :** *"Parce que vous n'en n'avez pas des attaques."*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"simplement, vous vous étiez engagé à ne pas augmenter, à maintenir la masse salariale en laissant les départs à la retraite, ne pas les remplacer, réorganiser les services"*

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT :** *"On ne peut pas vous laisser dire ça, Madame VIEUBLÉ, on s'était engagé à ne pas augmenter l'effectif"*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Et à ne pas remplacer les départs. Je peux vous retrouver les documents, Monsieur BRAULT, j'ai tout sorti, et tout relu. Il augmente, il a augmenté."*

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT :** *"Madame le Maire va vous donner les chiffres"*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Mais bien sûr, donc vous êtes toujours dans cette explication que nous ne savons pas lire les documents, que nous n'avons pas suffisamment d'intelligence pour comprendre, excusez-nous. En conséquence, on vous a dit ce que nous pensions, nous aurions aimé au moins que vous teniez vos engagements précédents donc vous comprendrez notre vote."*

**Madame le Maire :** *"Votre vote ne va pas nous surprendre. De toute façon, c'était fait d'avance. Le nombre en tant que personne a baissé. Regardez les documents qu'on vous a présenté. Ce sont les charges patronales qui ont augmenté, la mise en place du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations a provoqué une augmentation, ainsi que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017. Effectivement, pour compenser cela, on n'a pas remplacé de façon systématique les départs à la retraite. Et cela est une réalité, car on est en baisse du nombre des personnes et le maintien des évolutions individuelles de carrières, de grade et d'échelons par l'intégration du glissement vieillesse technicité aboutissent à une évolution mécanique des dépenses du personnel à effectif constant. Ça, je ne pense pas que vous l'ayez en tête. Il y a des charges qui font que ça augmente mécaniquement. Là, il y a eu des augmentations qui nous ont été imposées, même si je trouve que depuis le temps le personnel méritait ces augmentations qui ne sont même pas assez fortes. Je voudrais juste rappeler, on va revenir sur les dotations, c'est que les dotations d'Etat étaient faites pour nous donner les moyens de fonctionner. Lorsqu'il y a des décisions qui provoquent des augmentations comme ici de salaire par exemple ou des charges supplémentaires comme la mise en place des activités après l'école, normalement l'Etat, de part sa fonction, doit compenser ces dépenses supplémentaires. Or, ce n'est pas du tout ce que fait l'Etat, et il nous baisse les dotations. Donc, d'un côté, il nous augmente les charges sans aucune maîtrise, on nous impose des augmentations et de l'autre côté on nous baisse les recettes. Je suis bien d'accord que c'est quelque chose pour vous de difficile à assumer, maintenant voilà la réalité des choses. Il faut le dire. Quand vous dites qu'on ne respecte pas ce qu'on a dit, c'est faux. L'augmentation de la masse salariale, ce n'est pas la même chose que l'augmentation des effectifs et là vous avez fait un*

*amalgame qui ne le méritait pas. Les chiffres, vous les avez d'où ?"*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Dans les tableaux"*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Il va vous donner les chiffres."*

**Madame le Maire :** *"Non, vous n'avez pas les effectifs, vous n'avez que des montants"*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Dans les tableaux qui sont fournis, si je prends 2013, emploi budgétisé 145,8 donc ce sont les emplois prévus, effectif pourvu : 140,1 donc je vais prendre les effectifs pourvus en 2013 : 140 personnes, en 2014 : 137,55, en 2015 : 129,75, on était sur une pente décroissante, en 2016 : 133 donc il y a eu 3,25 personnes embauchées, alors vous me direz c'est parce que ça ne compense pas le nombre d'emplois budgétaires. Mais pourquoi on est passé de 2015 à 2016, en terme d'emplois budgétaires de 140,35 à 144,1. Donc, les effectifs..."*

**Madame le Maire :** *"Je peux vous donner le bilan social qui indique une baisse"*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"...ne décroissent pas, ce sont des chiffres que j'ai tiré des tableaux que vous nous avez fourni"*

**Madame le Maire :** *"Vous pourrez tirer les chiffres que vous voulez"*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Je ne les invente pas"*

**Madame le Maire :** *"Moi non plus, je n'invente pas, ce que je trouve très désagréable c'est que vous sous-entendiez que moi je mente et que vous, vous ne mentez pas."*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Ce sont les chiffres"*

**Madame le Maire :** *"Moi, je peux vous dire que ce sont des chiffres qui ont été présentés au niveau du personnel, le bilan social indique une baisse"*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"C'est tiré de ça, c'est le document officiel"*

**Madame le Maire :** *"A chaque fois, vous faites ça, vous sortez des chiffres en nous montrant des papiers en disant moi je sors de ça"*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Ce sont des papiers officiels"*

**Madame le Maire :** *"Moi, je peux vous dire qu'on baisse au niveau des effectifs. Alors quand vous regardez, vous avez des nombres de postes, est-ce-que dans ces nombres de postes, vous avez les quotités de travail des agents, c'est peut-être cela simplement ; c'est peut-être la quotité. Globalement, au bilan social, on est en baisse. Pour finir, je voudrais vous donner moi aussi quelques chiffres. Entre le comparatif du Compte Administratif 2012 par rapport au Budget Primitif 2017, la DGF est passé de 253,51 € par habitant à 169,27 € par habitant, soit une baisse de 84,24 € par habitant ce qui représente moins 33,22 % ; le produit des impôts passe de 434,84 € par habitant sur la même période à 482,88 € par habitant soit une augmentation de 48 € par habitant donc 11 %. Le produit de ces impôts intègre la taxe d'habitation, la taxe foncière y compris celle payée par les entreprises. L'augmentation des recettes d'impôts intègre l'évolution des bases qui entre 2012 et*

*2017 représente en cumulé 10 % donc en réalité l'évolution des taux sur la période ne représente que 1,04 % de l'augmentation du produit des impôts locaux. Les dépenses réelles de fonctionnement passe de 1 238 € par habitant à 1 216 € par habitant soit une baisse de 22 € par habitant ce qui représente 1,83 % et donc nous avons mené des efforts importants pour maintenir et même diminuer des dépenses réelles de fonctionnement de presque de 2 % sans toucher aux secteurs des affaires scolaires, de l'aide aux associations, de la restauration municipale. Notre encours de la dette passe de 1 813 € par habitant à 1 412 € par habitant, soit une baisse de 401 € par habitant soit 22 %. Si ce n'est pas de la gestion et un suivi sérieux, je ne comprends pas ce que vous attendez de plus."*

**ADOPTÉ PAR 19 VOIX POUR, 3 CONTRE (Rémi RENAULT, Nacéra VIEUBLÉ, Coralie FOLLET), 1 ABSTENTION (Jean LOYEN)**

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 12**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Provision pour dépréciation des actifs circulants**

**Isotherma Krief**

**. Constitution – Autorisation**

Selon les textes en vigueur, une provision doit être constituée, par délibération de l'assemblée délibérante, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque "d'irrécouvrabilité" estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Ainsi le 17 mars 2010, la Ville a émis un titre de recettes de 25 231,96 € à l'encontre de la société Isotherma Krief en application des clauses administratives des marchés publics pour le lot "Faux plafonds" de La Forge.

**CONSIDÉRANT** que cette société est actuellement en liquidation judiciaire et qu'une plainte au pénal contre les dirigeants est en cours d'instruction,

**VU** la délibération n° 16 04A 10 de notre Conseil Municipal réuni le 4 avril 2016 autorisant la constitution d'une provision de 50 % du montant restant à recouvrer du titre n° 295 du 17 mars 2010 émis à l'encontre de la société Isotherma Krief soit 12 615,98 €, arrondis à 12 616 €,

Aussi, dans l'attente de la clôture définitive de la procédure, il est proposé de constituer une nouvelle provision pour dépréciation d'un actif circulant, soit 50 % du montant restant à recouvrer soit 12 615,96 €.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal décide :**

- **de constituer une nouvelle provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 50 % du montant restant à recouvrer du titre n° 295 du 17 mars 2010 émis à l'encontre de la société Isotherma Krief soit 12 615,96 €. Ainsi, la Ville aura provisionné 100 % dudit titre.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 13**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Budget Primitif Ville - Exercice 2017**

**. Adoption**

**Annexes au Budget Primitif 2017**

**. Adoption**

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017, les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 vous ont été présentées.

Le projet de Budget que je vous propose d'adopter est conforme aux masses financières exposées lors de ce débat d'orientations budgétaires.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 13 540 902,01 € et comprend les éléments tel que décrits dans le document annexé.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :**

**VU les articles L 1612.1 à 1612.20 (adoption et exécution du budget), L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,**

**VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,**

**CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017,**

**APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2017 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,**

**DÉCIDE :**

**1°) De voter le Budget Primitif 2017 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément aux articles L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Les montants adoptés correspondant aux sommes portées dans les tableaux intitulés "vote du budget" figurant dans le document Budget Primitif - Exercice 2017 sont les suivants :**

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	10 062 544,88 €	10 354 929,76 €
	Opérations d'ordre	374 307,75 €	81 922,87 €
Total de fonctionnement		10 436 852,63 €	10 436 852,63 €
Section d'investissement	Opérations réelles	3 022 126,51 €	2 729 741,63 €
	Opérations d'ordre	81 922,87 €	374 307,75 €
Total d'investissement		3 104 049,38 €	3 104 049,38 €
Total du budget		13 540 902,01 €	13 540 902,01 €

**2°) De prendre acte de la communication des annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Monsieur BRAULT, pour le chapitre 65, est-ce que vous pouvez nous préciser : il est noté que les charges de gestion courante passe de 987 € à 952 000 €, il y a énuméré différents chapitres, est-ce que le contingent du service incendie a diminué ou augmenté, il y a une baisse, où ont lieu les baisses et quels sont les montants ?"*

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT :** *"De mémoire, si je me trompe les services rectifieront, le contingent du service incendie a légèrement diminué, le SIEHGO on l'a vu tout à l'heure est resté stable, les indemnités élus ne bougent pas, les subventions d'associations, on n'y touche pas, la subvention CCAS a diminué mais je n'ai plus le montant en tête."*

**Madame le Maire :** *"Le SDIS et le CCAS ont diminué, en sachant que pour le CCAS, on a remis le montant demandé par le CCAS ; comme on passe maintenant par la Banque Alimentaire, les choses ont changé. On s'est aligné sur la demande du CCAS."*

**Monsieur Hervé TOULLEC :** *"Je fais un petit rappel. Malgré les baisses vertigineuses des dotations de l'Etat sur les dix dernières années, en cumulé 4 000 000 €, nous élus de gauche avons les objectifs suivants : baisse de la TEOM, maintien des subventions aux associations qui sont un ciment du lien social dans notre commune, donner des moyens qui conviennent aux familles en grandes difficultés à travers un CCAS, maintien des moyens identiques aux écoles car l'éducation est une priorité à l'heure où la morosité et le repli sur soi et les difficultés économiques sont les marqueurs du quotidien des Français et des Harfleurais en particulier, la municipalité fait le choix de maintenir une politique culturelle digne de ce nom. Pour notre part, nous n'avons jamais eu de valse hésitation sur notre politique à mener."*

**ADOPTÉ PAR 19 VOIX POUR, 3 CONTRE (Rémi RENAULT, Nacéra VIEUBLÉ, Coralie FOLLET), 1 ABSTENTION (Jean LOYEN)**

**Madame le Maire présente la délibération suivante :****N° 17 04 14****AFFAIRES GÉNÉRALES****FINANCES****Exercice 2017****Attributions de subventions n° 1****. Adoption**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les attributions de subventions aux associations et organismes suivants :

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Versement	Montant
657362	523	Centre Communal d'Action Sociale	Aide au fonctionnement	Mensuel	120 977,98 €
657362	523	Centre Communal d'Action Sociale	Aide au paiement des salaires	Trimestriel	65 500,00 €
6574	833	A.A.P.P.M.A.	Aide au fonctionnement	Unique	168,00 €
6574	521	A.L.P.E.A.I.H	Aide au fonctionnement	Unique	230,00 €
6574	512	ALSOL	Aide au fonctionnement	Unique	80,00 €
6574	322	Amis du Musée d'Harfleur	Aide au fonctionnement	Unique	300,00 €
6574	020	Ass. des Loisirs et des Œuvres Sociales des Employés d'Harfleur	Aide au fonctionnement	Mensuel	39 105,00 €
6574	025	Association des Compagnons des devoirs Unis	Aide au fonctionnement	Unique	110,00 €
6574	311	Centre d'Expression Musicale	2 <sup>ème</sup> acompte Saison 2016-2017	Unique	9 000,00 €
6574	64	Enfance Pour Tous	1 <sup>er</sup> acompte 2017	Unique	45 166,21 €
6574	025	Femmes Solidaires - Comité d'Harfleur	Aide au fonctionnement	Unique	353,00 €
6574	422	Foyer Socio-Éducatif Collège Picasso	Aide au fonctionnement	Unique	800,00 €
6574	025	Les Compagnons pour Hastings	Aide au fonctionnement	Unique	110,00 €
6574	64	Les P'tites frimousses	Aide au fonctionnement	Unique	110,00 €
6574	025	Les voitures retro d'Harfleur Beaulieu	Aide au fonctionnement	Unique	150,00 €
6574	025	Molky Town	Aide au fonctionnement	Unique	150,00 €
6574	833	A.A.P.P.M.A.	Aide au paiement de loyer	Trimestre	1 132,00 €
6574	422	A.S.H.B.	Aide au paiement de loyer	Trimestre	2 264,00 €
6574	322	Amis du Musée d'Harfleur	Aide au paiement de loyer	Trimestre	548,00 €
6574	025	Association des Compagnons des devoirs Unis	Aide au paiement de loyer	Trimestre	900,00 €
6574	33	Association Harfleuraise pour la Promotion de la Musique	Aide au paiement de loyer	Mensuel	3 168,00 €

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Versement	Montant
6574	415	C.A.H.B. Football	Aide au paiement de loyer	Trimestre	1 132,00 €
6574	415	C.A.H.B. Pétanque	Aide au paiement de loyer	Mensuel	960,00 €
6574	041	Comité d'Échanges Franco-Allemands	Aide au paiement de loyer	Trimestre	276,00 €
6574	041	Comité de Jumelage de la Ville d'Harfleur	Aide au paiement de loyer	Trimestre	1 132,00 €
6574	041	Construisons Ensemble	Aide au paiement de loyer	Trimestre	1 144,00 €
6574	025	Corcovado	Aide au paiement de loyer	Trimestre	1 132,00 €
6574	025	Femmes Solidaires – Comité d'Harfleur	Aide au paiement de loyer	Trimestre	276,00 €
6574	025	Les Faiseux de Copeaux	Aide au paiement de loyer	Mensuel	720,00 €
6574	64	Les P'tites frimousses	Aide au paiement de loyer	Trimestre	1 132,00 €
6574	025	Secours Populaire d'Harfleur	Aide au paiement de loyer	Unique	2 940,00 €
6574	025	Secours Populaire d'Harfleur	Aide au paiement de loyer	Unique	2 400,00 €
6574	61	Union National des Retraités et Personnes Âgées	Aide au paiement de loyer	Mensuel	1 500,00 €
6574	025	Les Compagnons pour Hastings	Aide au paiement de loyer	Unique	1 440,00 €
6574	255	Coopérative École Française Dolto	Projet école	Unique	134,00 €
6575	255	Coopérative École des Caraques	Projet école	Unique	1 000,00 €
					<b>307 640,19 €</b>

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Juste pour dire à Monsieur BRAULT, je suis désolée mais le document sur les subventions n'est pas clair. Nous on lit mensuel ; il faut essayer de faire quelque chose d'un peu plus clair car quand on lit versement mensuel pour nous c'est multiplier par 12."*

**Madame le Maire :** *"C'est une interprétation du document : versement mensuel veut dire que le versement est fait tous les mois. Par contre, si vous le voulez on mettra le montant annuel."*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Comme ça, il n'y aura pas d'interprétation possible."*

**Monsieur Grégory LESEIGNEUR :** *"Comment enfoncer des portes ouvertes."*

**Monsieur Rémi RENAULT :** *"Pour vous, sans doute."*

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 15**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017**

**Gymnase René Cance**

**. Demande - Signature - Autorisation**

La Loi de Finances Initiale pour 2017 augmente les moyens du fonds de soutien à l'investissement local. Ainsi, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en direction des communes et des intercommunalités, se compose de deux enveloppes :

- 600 M € sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités.
- 216 M € sont consacrés au soutien des opérations inscrites dans un contrat de ruralité.

L'enveloppe allouée à la Région Normandie s'élève à 22 millions d'euros environ. Les subventions attribuées seront dédiées au soutien des opérations d'investissement portés par les communes et les intercommunalités, et s'inscrivant dans les grandes priorités thématiques suivantes :

1. la rénovation thermique
2. la transition énergétique
3. le développement des énergies renouvelables
4. la mise aux normes et sécurisation d'équipements publics
5. le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
6. le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
7. le développement d'infrastructures en faveur du développement du numérique et de la téléphonie mobile
8. le développement d'infrastructures en faveur de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

A ce titre, nous sollicitons cette dotation pour le projet de rénovation du Gymnase René Cance.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :**

- **sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2017 (DSIL) pour le projet de rénovation du Gymnase René Cance, dont le montant de l'opération est estimée à 301 000 € H.T.**
- **autorise la signature avec l'Etat de toutes pièces se rapportant à ce dossier.**
- **autorise la signature avec tout financeur de tous documents relatifs à ce projet et dossier.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 16**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**AMÉNAGEMENT URBAIN**

**Projet Urbain Place d'Armes**

**. Sollicitation SIEGHO – Autorisation**

Notre Conseil Municipal a adopté, lors de sa séance du 13 mars dernier, le Plan Local d'Urbanisme incluant un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Ce dernier intègre un axe 2 intitulé :

*« **Recomposer la ville autour d'éléments identitaires** ». Cet axe affirme l'orientation suivante : « Afin de recomposer la ville autour d'éléments identitaires, il convient de créer des espaces publics de qualité. Pour ce faire, plusieurs priorités ont été ciblées, il s'agit tout d'abord de soigner le traitement des entrées de ville. La requalification de la route d'Oudalle et la création du giratoire de la Porte de Rouen en sont une première étape. De plus, la place d'Armes étant indissociable de la dynamisation du tissu commercial du centre-ville, elle mérite de jouer un rôle mieux défini et plus important dans le fonctionnement de la ville. Enfin, l'avenue de la Résistance et les quais de la Lézarde canalisée pourraient être requalifiés et devenir un nouveau quartier très attractif. »*

Cet axe précise ensuite des objectifs plus précis concernant le secteur place d'Armes/Avenue de la Résistance :

### **« 2.2. RENFORCER L'INTÉGRATION URBAINE ET FONCTIONNELLE DE LA PLACE D'ARMES**

*La place d'Armes est le principal accès au cœur dynamique du centre-ville, il est essentiel de la mettre en valeur dans les projets d'aménagement. L'enjeu est la dynamisation du tissu commercial de proximité localisé dans le centre historique. En effet, elle fait office de vitrine du centre ancien et représente donc un secteur à enjeux. (..)*

*Par ailleurs, le traitement des espaces publics notamment aux abords de la place est un élément supplémentaire pour renforcer son intégration urbaine et fonctionnelle. La mise en valeur de la place d'Armes passe également par le développement des espaces piétonniers à proximité.*

*Enfin, pacifier l'avenue de la Résistance se fait en lien avec la requalification de la place d'Armes et va dans le sens de son intégration au sein du centre-ville.*

### **2.3. PACIFIER L'AVENUE DE LA RÉSISTANCE**

*L'avenue de la Résistance marque une fracture urbaine entre le nord et le sud. L'image de la commune est par ailleurs conditionnée à la traversée de cette avenue. L'enjeu est alors de recomposer le centre-ville par le traitement de cette voie où la circulation est importante.*

*L'avenue de la Résistance peut donc être requalifiée afin d'être pacifiée. Pour ce faire, il est possible de réduire sa largeur afin de rapprocher physiquement la place d'Armes de l'îlot qui se trouve au sud.*

*Il apparaît également important d'intégrer des axes de circulation douce au projet le long de l'avenue pour réduire la place de l'automobile et favoriser les déplacements piétons et cyclables. »*

En effet, le secteur élargi de la place d'Armes est un élément fort de notre centre ville :

- Présence de nombreux commerces sédentaires et non sédentaires (marché dominical) et services (Poste, commissariat, Trésorerie, banques...)
- Rôle d'animations fréquentes (Foire Saint Martin, cirques...)
- Lieu de stationnement et de connexion au réseau de transport public
- Lieu de mémoire historique (Porte de Rouen,, vestiges de la tour perdue, fortifications...)

Il représente donc un enjeu urbain essentiel pour notre ville mais aussi plus largement puisqu'il accueille au quotidien des habitants des communes alentour et notamment de Gonfreville l'Orcher, et plus particulièrement les habitants du quartier de Mayville, pour leurs déplacements, activités quotidiennes ou participation aux activités d'animation.

Des interventions urbaines fortes viennent d'être réalisées ces deux dernières années par le Syndicat d'Équipement d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO) dans ce secteur : aménagement de la route d'Oudalle, création du giratoire de la Porte de Rouen. Le SIEHGO va également lancer cette année une étude sur la requalification du Boulevard du Midi et de la Côte d'Orcher.

Aussi, considérant, l'enjeu stratégique, en terme d'attractivité pour les habitants de notre commune et ceux de Gonfreville l'Orcher de redéfinir le rôle et d'aménager la place d'Armes et ses abords dans les années à venir, je vous propose de solliciter le Syndicat d'Équipement d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher afin qu'il puisse intervenir dans ce cadre par tout moyen (études, réserves foncières, travaux...) permettant d'atteindre les objectifs définis précédemment.

Je vous propose ainsi, dans un premier temps, de solliciter le SIEHGO afin qu'il puisse se porter acquéreur de la parcelle d'une surface de 1 626 m<sup>2</sup> cadastrée section AI 558, située 21 places d'Armes au prix fixé par France Domaine, soit 250 000 €.

Cette parcelle, assurant la jonction entre les travaux réalisés route d'Oudalle, la Porte de Rouen et la place d'Armes représente, en effet un élément primordial de la recomposition future.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise :**

- **la sollicitation du Syndicat d'Équipement d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO) pour qu'il intervienne sur le périmètre de la place d'Armes et de ses abords dans le cadre de l'aménagement futur du secteur.**
- **la cession au profit du SIEHGO au prix de deux cent cinquante mille euros (250 000 €) de la parcelle, située 21 place d'Armes d'une surface de 1 626 m<sup>2</sup>, cadastrée section AI 558.**
- **la transmission du dossier à Maître Samuel MSICA ou Maître Nathalie BLONDEL, Notaires associés chargés des affaires immobilières de la Ville d'Harfleur, Société Civile Professionnelle BLONDEL MSICA PITOIS, titulaires d'un office notarial au Havre (Seine Maritime), 103 Boulevard de Strasbourg.**
- **la signature de tout acte et document permettant d'officialiser cette transaction.**

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Question juridique : si le SIEHGO n'existe plus, comme ça se passe ?"*

**Madame le Maire :** *"Le patrimoine revient à chaque ville."*

**Madame Nacéra VIEUBLÉ :** *"Il faudrait revendre ?"*

**Madame le Maire :** *"Ce n'est pas une revente puisque c'est acheté avec l'argent des deux. Ce sera une séparation des biens."*

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur Dominique BELLENGER présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 17**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **PERSONNEL**

**Mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Harfleur**

**Abrogation de la délibération n° 16 02 08 du 29 février 2016**

**. Convention - Signature – Autorisation**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) du 24 novembre 2009, ayant décidé d'assurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la gestion du foyer-logement "Résidence des 104", sis à Harfleur, 8 rue Jean Barbe, 76700,

**Vu** la convention autorisée par délibération du Conseil Municipal du 29 février 2016 relative à la mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Harfleur de personnel municipal,

**Considérant** l'évolution de l'activité développée par le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville d'Harfleur et le C.C.A.S. souhaitent définir une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette nouvelle convention porte sur la mise à disposition au C.C.A.S. de :

- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 50 %,
- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 10 %,
- un poste d'animateur à temps non complet : 50 %,
- un poste à temps plein d'adjoint administratif,
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 15 %.

Pour assurer la gestion de la Résidence des 104, la Ville d'Harfleur met en outre à disposition :

- un poste d'animateur à temps non complet : 50 %,
- un poste d'agent social à temps complet,

- un poste d'adjoint technique à temps non complet : 50 %,
- un poste d'adjoint technique à temps non complet : 57 %,
- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 10 %,
- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 10 %,
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 10 %,
- des interventions de remplacement représentant l'équivalent d'un temps complet d'agent social,
- des interventions afin d'assurer la maintenance et l'ensemble des petits travaux représentant l'équivalent d'1 ETP d'adjoint technique principal.

La convention stipule également la mise à disposition occasionnelle et en fonction des besoins, à titre gratuit, d'un accompagnement technique pour le suivi des différents contrats et marchés concernant les bâtiments de la RPA des 104.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise :**

- **l'abrogation de la délibération n° 16 02 08 du 29 février 2016.**
- **la signature d'une nouvelle convention entre la Ville d'Harfleur et le Centre Communal d'Action Sociale permettant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ce, pour une durée de trois ans, de régler les dispositions administratives et financières des mises à dispositions de personnel suivantes :**

**Mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale de :**

- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 50 %,
- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 10 %,
- un poste d'animateur à temps non complet : 50 %,
- un poste à temps plein d'adjoint administratif,
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 15 %.

**Mise à disposition à la Résidence pour personnes âgées des 104 d'Harfleur de :**

- un poste d'animateur à temps non complet : 50 %,
- un poste d'agent social à temps complet,
- un poste d'adjoint technique à temps non complet : 50 %,
- un poste d'adjoint technique à temps non complet : 57 %,
- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 10 %,
- un poste de rédacteur territorial à temps non complet : 10 %,
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 10 %,
- des interventions de remplacement représentant l'équivalent d'un temps complet d'agent social,
- des interventions afin d'assurer la maintenance et l'ensemble des petits travaux représentant l'équivalent d'1 ETP d'adjoint technique principal,
- de façon occasionnelle et en fonction des besoins, à titre gratuit, d'un accompagnement technique pour le suivi des différents contrats et marchés concernant les bâtiments de la RPA des 104.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Madame le Maire remercie le public présent et l'invite à quitter la salle.

## **HUIS CLOS**

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 18**

**HUIS CLOS**

**FINANCES**

**Annulations de titres sur exercices antérieurs**

**. Autorisation**

Le 28 novembre 2016, un titre d'impayé relatif au centre de loisirs maternelle a été émis conformément à la liste établie par le régisseur du Pôle Accueil Population.

Or après vérification, il s'avère que le titre n° 2110 émis à l'encontre de Madame BOSSUET Marine, domiciliée 53 rue du Clos du Puits au Havre, d'un montant de 273,78 € n'avait pas lieu d'être. En effet, la facture a été prise en charge directement par le Secours Populaire d'Harfleur.

Il convient donc afin de régulariser cette erreur d'annuler le titre n° 2110 du 28 novembre 2016.

De plus, le 6 décembre 2016, un titre relatif à la Taxe sur la Publicité Extérieure 2015 (TLPE) a été émis au nom de l'entreprise Lecomte Publicité pour un montant de 918 €.

Cependant, il s'avère que cette entreprise a fusionné avec d'autres entités pour devenir "Cadres blancs afficheurs".

Aujourd'hui, afin de régulariser cette situation, il faut annuler le titre n° 2155 du 6 décembre 2016, et réémettre un nouveau titre de recettes au nom du débiteur "Cadres blancs afficheurs".

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise :**

- **l'annulation du titre n° 2110 de l'année 2016 de 273,78 € établi à l'encontre de Madame BOSSUET Marine.**
- **l'annulation du titre n° 2155 de l'année 2016 de 918,00 € établi à l'encontre de la société Lecomte Publicité.**

**Les opérations comptables liées à ces annulations seront effectuées sur l'exercice 2017.**

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :**

**N° 17 04 19**

**HUIS CLOS**

**FINANCES**

**Admissions en non valeur**

**. Autorisation**

Monsieur le Receveur Principal de la Ville d'Harfleur, nous a fait savoir qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'un certain nombre de titres de recettes anciens du fait de clôture pour insuffisance d'actif, de restes à réaliser inférieurs au seuil de poursuite ou de dossier de surendettement avec décision d'effacement de dettes.

**En conséquence après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal décide :**

- **d'admettre en non valeur les titres de recettes de la liste n° 2447870512 suivante :**

<b>Exercice</b>	<b>N° titre</b>	<b>Nom du débiteur</b>	<b>Montant</b>	<b>Motif de la présentation</b>
2007	1978	WENEZOU Myriam	188,16 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2008	759	WENEZOU Myriam	201,54 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2008	758	WENEZOU Myriam	201,54 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2008	757	WENEZOU Myriam	201,54 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2008	756	WENEZOU Myriam	201,54 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2008	2094	WENEZOU Myriam	846,04 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2009	778	WENEZOU Myriam	201,54 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2009	777	WENEZOU Myriam	201,54 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2009	776	WENEZOU Myriam	201,54 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2009	775	WENEZOU Myriam	53,19 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2009	528	WENEZOU Myriam	218,87 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2009	2079	WENEZOU Myriam	920,39 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2010	568	WENEZOU Myriam	306,80 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2011	122	MARIDOR Jean jacques	24,88 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	1261	SOGLAM	86,00 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
2012	917	JAN Franck	6,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2015	432	RENOV 76	282,00 €	Clôture insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire
<b>TOTAL</b>			<b>4 343,11 €</b>	

- **d'admettre en non valeur les titres de recettes de la liste n° 2448070212 suivante :**

<b>Exercice</b>	<b>N° titre</b>	<b>Nom du débiteur</b>	<b>Montant</b>	<b>Motif de la présentation</b>
2015	1298	AUFFRAY Mélanie	60,60 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	1273	SAINT AGATHE Élodie	42,92 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	297	SAINT AGATHE Élodie	67,36 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	458	SAINT AGATHE Élodie	18,76 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	506	SAINT AGATHE Élodie	104,10 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	559	SAINT AGATHE Élodie	61,33 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	573	SAINT AGATHE Élodie	11,60 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
<b>TOTAL</b>			<b>366,67 €</b>	

**Les opérations comptables liées à ces admissions en non-valeur seront effectuées sur l'exercice 2017.**

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

L'ordre du jour est épuisé. Madame le Maire lève la séance à 20h00.

# Compte Administratif 2016

## Note de présentation

### Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2016 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2017 en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2016 et en y apportant quelques précisions.

### I – La section de fonctionnement

Le résultat 2016 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 407 402,32 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

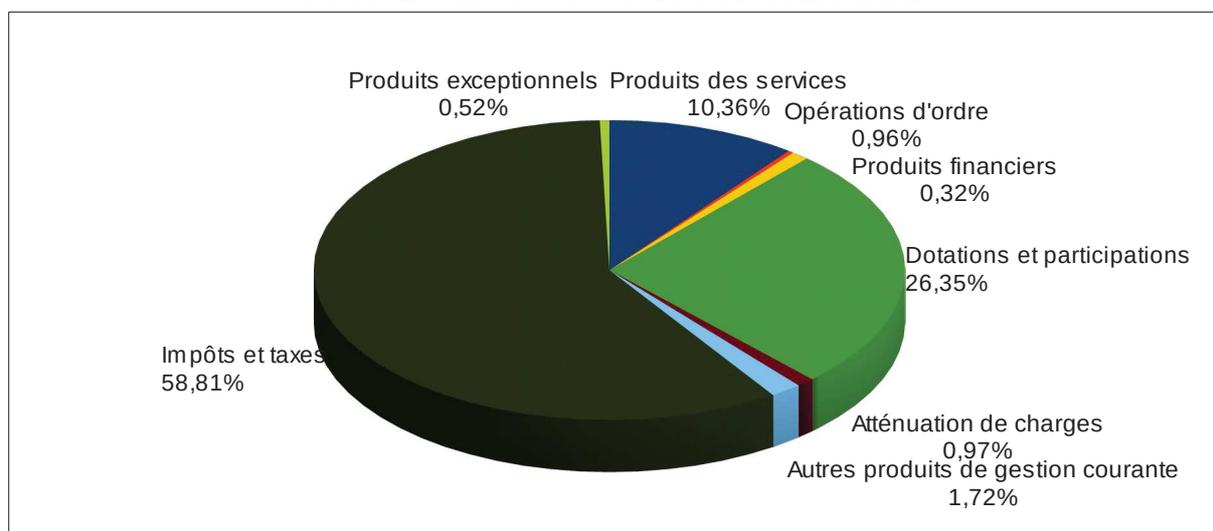
Résultat de Fonctionnement	2016	2015	2014	2013
Résultat de l'exercice	407 246,46 €	117 413,94 €	687 607,92 €	220 011,36 €
Résultat antérieur reporté (002)	155,86 €	0,00 €	174 793,68 €	372 211,34 €
Excédent de fonctionnement global	407 402,32 €	117 413,94 €	862 401,60 €	592 222,70 €

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 10 313 034,81 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2016	Évolution	C.A. 2015	Évolution	C.A. 2014
013	Atténuation de charges (remboursement assurance personnel)	99 985,31 €	-9,22%	110 142,43 €	-31,00%	159 634,12 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités, locations)	1 068 355,60 €	5,20%	1 015 528,79 €	1,77%	997 819,59 €
73	Impôts et taxes	6 065 522,44 €	-0,70%	6 108 563,47 €	3,14%	5 922 788,98 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 717 181,81 €	-0,15%	2 721 302,00 €	-11,88%	3 088 031,02 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles...)	177 268,41 €	-17,82%	215 715,79 €	2,01%	211 458,28 €
76	Produits financiers	32 552,74 €	86018,36%	37,80 €	-22,22%	48,60 €
77	Produits exceptionnels	53 414,35 €	-79,81%	264 532,21 €	-46,42%	493 694,24 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>10 214 280,66 €</b>	<b>-2,12%</b>	<b>10 435 822,49 €</b>	<b>-4,02%</b>	<b>10 873 474,83 €</b>
042	Transfert entre sections	98 754,15 €	0,00%	98 749,78 €	788,48%	11 114,46 €
043	Intérieur de la section	0,00 €	-100,00%	1 230 476,52 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>98 754,15 €</b>	<b>-92,57%</b>	<b>1 329 226,30 €</b>	<b>11859,43%</b>	<b>11 114,46 €</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>10 313 034,81 €</b>	<b>-12,34%</b>	<b>11 765 048,79 €</b>	<b>8,09%</b>	<b>10 884 589,29 €</b>

## Structure des recettes de fonctionnement



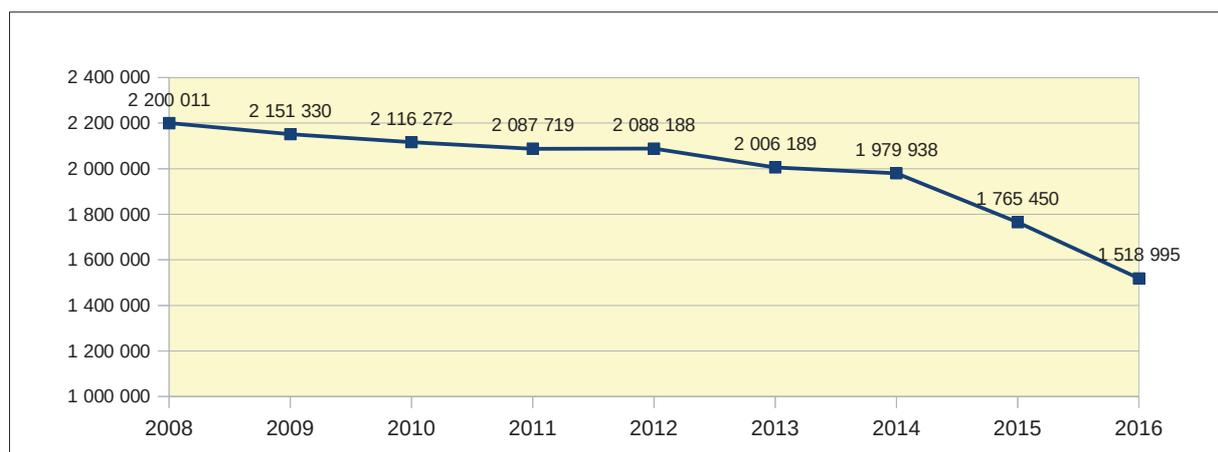
Pour la troisième année consécutive, les recettes réelles de fonctionnement baissent. Elles reculent ainsi à 10 214 281 € soit une diminution de 221 542 € (- 2,12 %) par rapport à 2015.

Nous constatons une nouvelle baisse des dotations de l'État. Ainsi, les subventions et dotations d'État se sont élevées à 2 158 546 € soit une baisse de 26 108 € par rapport à 2015 (- 1,20 %). A noter que pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2009, la commune est redevenue éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. En étant classé au 104<sup>ème</sup> rang des communes éligibles, la Ville a pu percevoir 260 824 €.

Pour mémoire entre 2008 et 2016, nous avons perdu 825 949 € (-29,19 %) de subventions et dotations d'État ce qui représente une perte cumulée de 4 232 614 €.

La contribution 2016 au redressement des finances publiques s'établit à 242 762 € pour Harfleur, soit une évolution de 13,22 % par rapport à 2015 (+28 344,00 €).

## Baisse des recettes de DGF - Harfleur 2008/2016



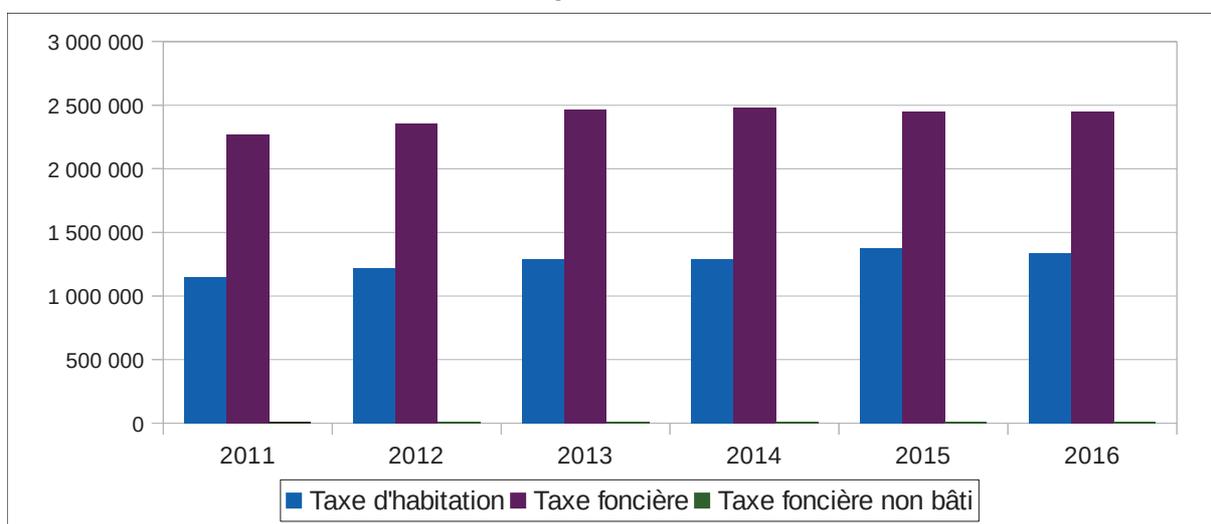
Les recettes en provenance de la CODAH se sont élevées à 1 778 445 € soit une augmentation de 55 653,01 € (+3,23 %). Cette somme comprend notamment la Dotation de Solidarité Communautaire qui s'est élevée à 1 231 152 € (+988 €) et l'Attribution de compensation de Taxe Professionnelle (342 333 €) en augmentation de 10 945 € en raison de l'impact partiel de la fermeture de l'antenne de l'Office de Tourisme de l'Agglomération Havraise de la Forge à Harfleur sur le montant du transfert de charges (3/12<sup>ème</sup>).

En avril dernier, lors de la notification des bases de fiscalité 2016, nous avons voté les taux et un produit fiscal attendu de 3 848 896 €. Or en décembre, l'État nous a annoncé qu'une surévaluation des bases prévisionnelles de Taxe d'Habitation avait été faite par les services fiscaux. En conséquence, nous n'avons perçu que 3 799 808 € soit 49 088 € de moins que prévu. Le produit fiscal est donc en baisse de 36 498 € par rapport à 2015.

Taux d'imposition	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Taxe d'habitation	15,71%	15,71%	15,71%	15,71%	15,46%	15,02%
Taxe foncière	30,57%	30,57%	30,57%	30,57%	30,74%	30,16%
Taxe foncière non bâties	54,88%	54,88%	54,88%	54,88%	54,01%	52,48%

Bases fiscales définitives	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Taxe d'habitation	8 522 878	8 758 128	8 209 102	8 217 641	7 877 479	7 646 910
Taxe foncière	7 903 824	7 908 325	8 018 017	7 972 834	7 651 137	7 533 286
Taxe foncière non bâties	14 839	14 702	15 011	15 613	15 418	15 963

### Évolution du produit fiscal définitif



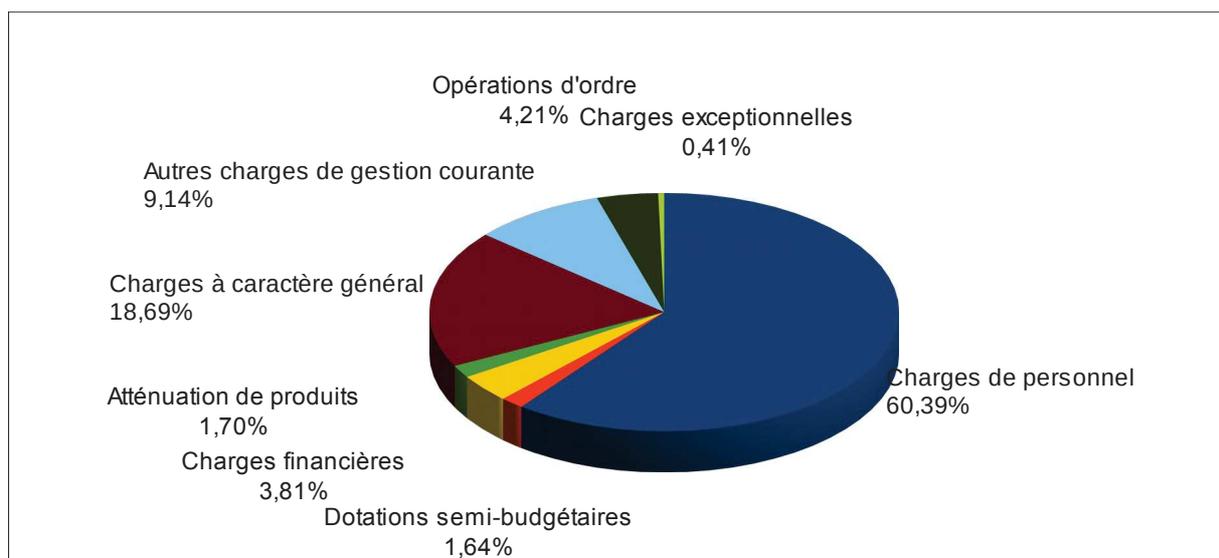
La tarification des services à la population représente : 1 068 356 € en 2016, soit 10,46 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste est en hausse de 5,20 %.

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 905 788,35 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2016	Évolution	C.A. 2015	Évolution	C.A. 2014
011	Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	1 851 170,64 €	-17,50%	2 243 902,21 €	17,42%	1 911 010,53 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 982 283,16 €	1,62%	5 886 737,19 €	-4,02%	6 133 582,09 €
014	Atténuation de produits (fonds de péréquation horizontale)	168 490,83 €	110,57%	80 017,00 €	39,00%	57 565,00 €
65	Autres charges de gestion courante	905 625,36 €	-6,67%	970 377,51 €	-10,71%	1 086 767,07 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	377 453,19 €	-4,55%	395 461,19 €	-17,65%	480 238,12 €
67	Charges exceptionnelles (bourses, prix, aides aux façades...)	40 801,71 €	-31,69%	59 729,92 €	3,14%	57 912,70 €
68	Dotations semi-budgétaires	162 616,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>9 488 440,89 €</b>	<b>-1,53%</b>	<b>9 636 225,02 €</b>	<b>-0,93%</b>	<b>9 727 075,51 €</b>
042	Transfert entre sections	417 347,46 €	-46,56%	780 933,31 €	66,19%	469 905,86 €
043	Intérieur de la section	0,00 €	-100,00%	1 230 476,52 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>417 347,46 €</b>	<b>-79,25%</b>	<b>2 011 409,83 €</b>	<b>328,05%</b>	<b>469 905,86 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 905 788,35 €</b>	<b>-14,95%</b>	<b>11 647 634,85 €</b>	<b>14,23%</b>	<b>10 196 981,37 €</b>

## Structure des dépenses de fonctionnement

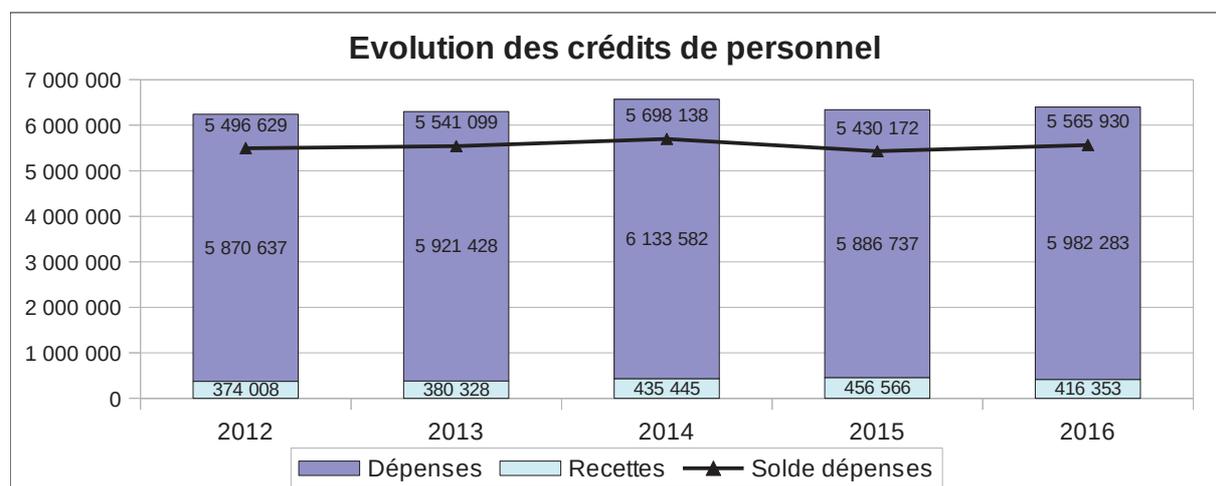


Depuis 6 ans, et parallèlement à la diminution de nos recettes, les dépenses réelles de fonctionnement baissent. Elles atteignent ainsi 9 488 441 € soit une diminution de 147 784 € (-1,53 %) par rapport à 2015.

Les efforts de gestion continus de la part des services depuis plusieurs exercices ont permis de réduire de 392 732 € soit -17,50 % les charges à caractères générales. Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : eau, électricité, alimentation, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ...

Concernant les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 5 982 283 € soit une hausse de 95 546 € (+1,62 %) par rapport à 2015. Les recettes liées au personnel (remboursement d'assurance, remboursement de frais de personnel mis à disposition...) se sont élevées à 416 353 € soit un chiffre en baisse de 8,81 %.

Personnel	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Total des dépenses</b>	5 982 283,16	5 886 737,19	6 133 582,09	5 921 427,57	5 870 636,78
<b>Total des recettes</b>	416 352,84	456 565,54	435 444,58	380 328,27	374 008,22
<b>Dépenses nettes</b>	5 565 930,32	5 430 171,65	5 698 137,51	5 541 099,30	5 496 628,56



La revalorisation du point d'indice salarial au 01/07/16, la hausse des charges sociales, les opérations de recensement (recrutement temporaire de personnel) ainsi que le reclassement des catégories B ont donc eu un impact sur nos dépenses 2016 puisque notre effectif est resté stable sur la période.

Sans notre gestion rigoureuse des emplois dans le respect des évolutions de carrières et notre souci permanent de réorganisation pour optimiser les moyens, ce poste budgétaire aurait augmenté plus largement.

En raison notamment de la réduction du montant total des dépenses de fonctionnement, le poids relatif des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 63,05 %, soit le niveau de 2014.

Pour mémoire, ce taux était de 61,09 % en 2015.

Le taux de charges fixes (personnel et intérêts de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 62,26 % contre 60,20 % en 2015. Cependant, il convient de noter que ce taux varie aussi suite à la baisse importante des recettes de fonctionnement.

Les charges de gestion courante passent de 970 378 € en 2015 à 905 625 € en 2016 soit une baisse de 6,67 % (-64 752 €) par rapport à 2015.

Ce chapitre retrace notamment les dépenses afférentes :

- au contingent du service incendie : 170 532 € pour 2016
- la contribution au SIEHGO : 50 000 €
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 140 301,19 €
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 319 881,80 €
- la subvention au CCAS pour 214 749,14 €

## **II – La section d'investissement**

Le résultat 2016 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 530 211,09 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat de l'exercice	-750 759,83 €	1 098 563,21 €	-553 753,49 €	-1 165 903,83 €
Résultat antérieur reporté (001)	220 548,74 €	-878 014,47 €	-324 260,98 €	841 642,85 €
<b>Solde global d'exécution</b>	<b>-530 211,09 €</b>	<b>220 548,74 €</b>	<b>-878 014,47 €</b>	<b>-324 260,98 €</b>

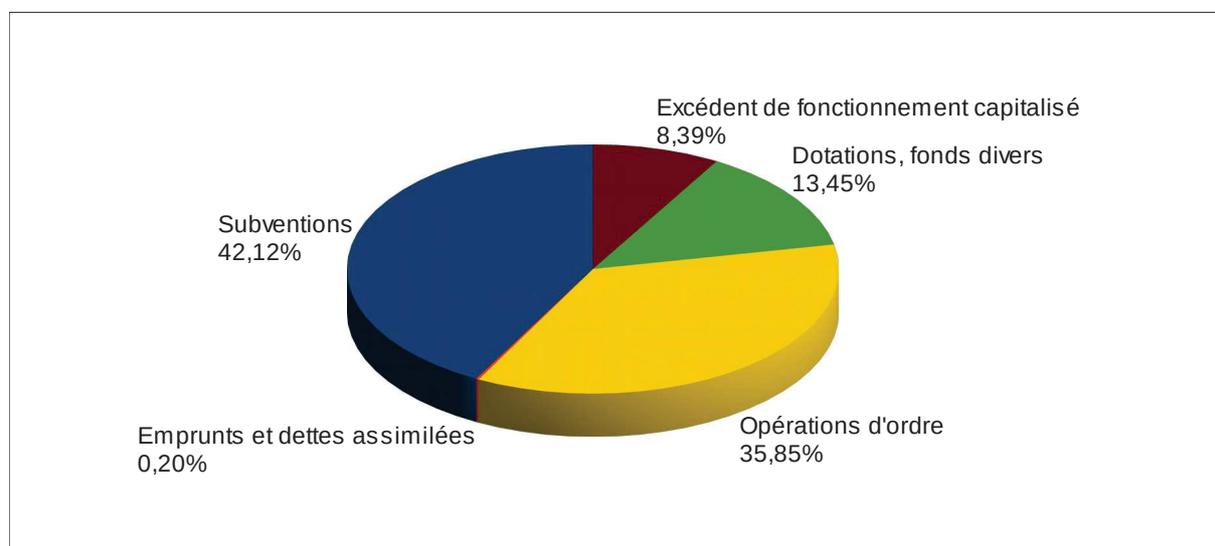
L'exécution budgétaire 2016 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 67,65% en dépenses réelles et de 49,72% en recettes réelles (chapitre 024 déduit).

## Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 397 562,24 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2016	Évolution	C.A. 2015	Évolution	C.A. 2014
13	Subventions d'investissement reçues	588 635,08 €	9,57%	537 218,07 €	43,17%	375 218,65 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	-	0,00 €	-	
23	Immobilisations en cours (travaux, aménagements, construc.)	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%	39 216,66 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	187 965,15 €	-16,29%	224 546,62 €	-20,63%	282 914,02 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	117 258,08 €	-86,40%	862 401,60 €	106,60%	417 429,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 731,61 €	-99,70%	901 066,06 €	27831,37%	3 226,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%	17 543,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>896 589,92 €</b>	<b>-64,49%</b>	<b>2 525 232,35 €</b>	<b>122,38%</b>	<b>1 135 547,35 €</b>
040	Transfert entre sections	417 347,46 €	-46,56%	780 933,31 €	66,19%	469 905,86 €
041	Opérations patrimoniales	83 624,86 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>500 972,32 €</b>	<b>-35,85%</b>	<b>780 933,31 €</b>	<b>66,19%</b>	<b>469 905,86 €</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 397 562,24 €</b>	<b>-57,73%</b>	<b>3 306 165,66 €</b>	<b>105,93%</b>	<b>1 605 453,21 €</b>

### Structure des recettes d'investissement



Les recettes d'investissement réelles baissent logiquement (-1 628 642 €) par rapport à 2015 en raison du non-recours à l'emprunt en 2016.

Les subventions accordées par nos partenaires financiers restent soutenues (+3,92 %) soit +24 399 €. La participation versée par la Société Lidl pour la création du giratoire Engels, a atteint 360 720 € soit 61,28 % de l'ensemble des subventions d'investissement perçues par notre commune (588 635 €).

Le FCTVA est conforme à nos prévisions et atteint 130 244 € soit une baisse de 6,84 % (-9 563 €) par rapport à 2015 du fait de la stabilisation de nos dépenses d'équipement en 2016.

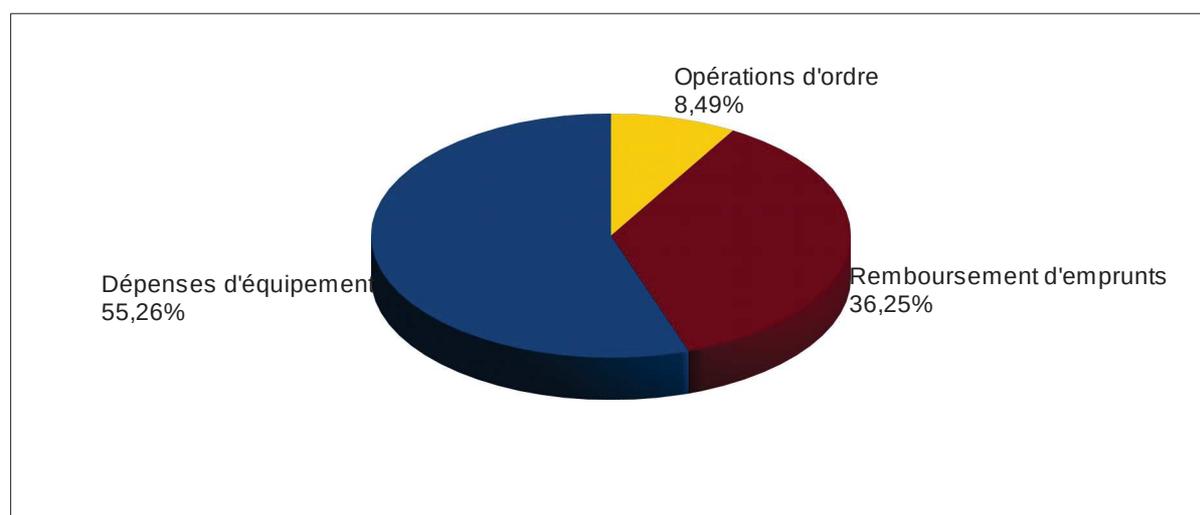
Les restes à réaliser s'élèvent à 781 785,38 €. Il s'agit notamment de : subventions à percevoir pour le Centre Technique Municipal (518 462 €), participation de Lidl pour le giratoire Engels (97 240 €), réserve parlementaire pour les travaux d'étanchéité de l'école Françoise Dolto (23 760 €)...

## Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 2 148 322,07 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2016	Évolution	C.A. 2015	Évolution	C.A. 2014
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels...)	38 215,62 €	224,76%	11 767,50 €	458,84%	2 105,69 €
204	Subventions d'équipement versées	5 643,00 €	-92,71%	77 420,70 €	6,64%	72 600,00 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	291 128,98 €	18,38%	245 935,65 €	9,23%	225 147,82 €
23	Immobilisations en cours (travaux, aménagements, construc.)	852 186,93 €	33,38%	638 926,76 €	-5,14%	673 579,57 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	778 768,53 €	-30,32%	1 117 625,06 €	-3,31%	1 155 864,68 €
10	Dotations et fonds divers	0,00 €	-100,00%	17 177,00 €	-	0,00 €
13	Subventions d'investissement versées	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%	18 794,48 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 965 943,06 €</b>	<b>-6,78%</b>	<b>2 108 852,67 €</b>	<b>-1,83%</b>	<b>2 148 092,24 €</b>
040	Transfert entre sections	98 754,15 €	-	98 749,78 €	788,48%	11 114,46 €
041	Opérations patrimoniales	83 624,86 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>182 379,01 €</b>	<b>84,69%</b>	<b>98 749,78 €</b>	<b>788,48%</b>	<b>11 114,46 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 148 322,07 €</b>	<b>-2,69%</b>	<b>2 207 602,45 €</b>	<b>2,24%</b>	<b>2 159 206,70 €</b>

### Structure des dépenses d'investissement



Les dépenses d'équipement correspondent aux investissements hors le remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'équipement brut (1 187 155 €) représentent 142 € par habitant. Elles ont augmenté en 2016 (+21,88 % soit une augmentation de 213 124 €).

Les principales dépenses d'équipement de 2016 ont été :

- Création du Giratoire Engels : 337 579 €
- Travaux du Centre Technique Municipal : 252 210 €
- Travaux d'étanchéité de l'école Françoise Dolto : 45 018 €
- Travaux de voiries et d'éclairage public : 147 222 €

Le taux d'équipement de notre commune est de 11,62 %. A titre d'information, le ratio de notre strate était de 26,40 % en 2014, dernière année de statistique disponible pour ce ratio.

Les restes à réaliser s'élèvent à 638 316,54 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations ne sont pas entièrement exécutées, il y a notamment : travaux du Centre

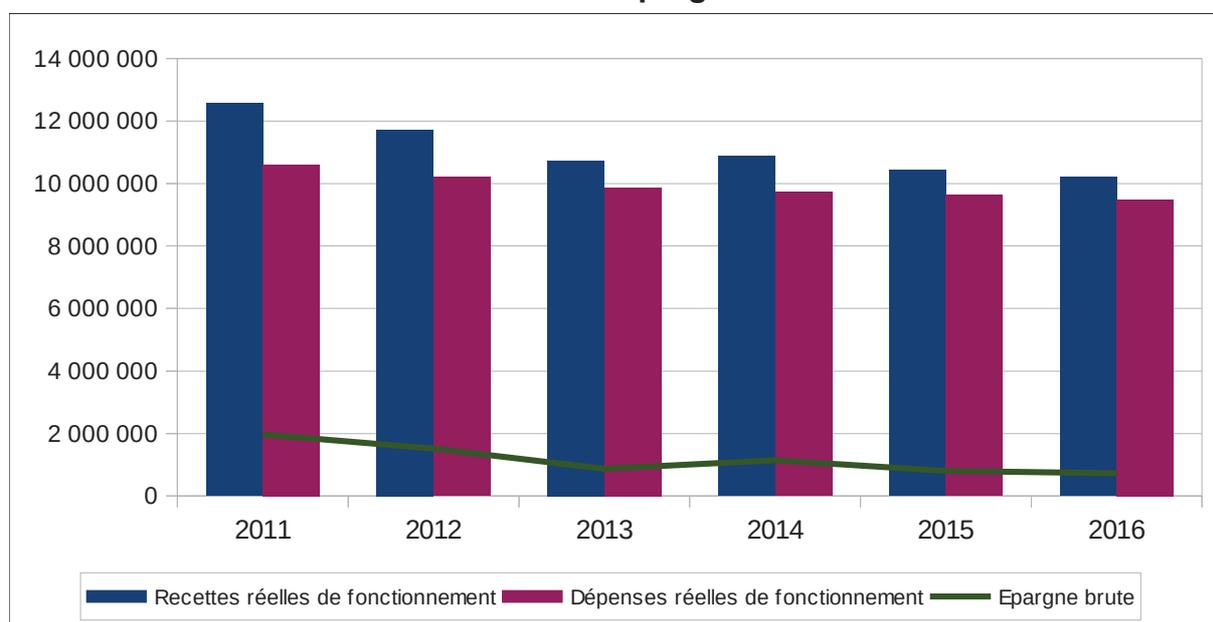
Technique Municipal (391 460 €), travaux de voirie (69 836 €), travaux du Giratoire Engels (51 837 €), acquisition de logiciels et de matériels informatique (19 305 €)...

### III - L'autofinancement

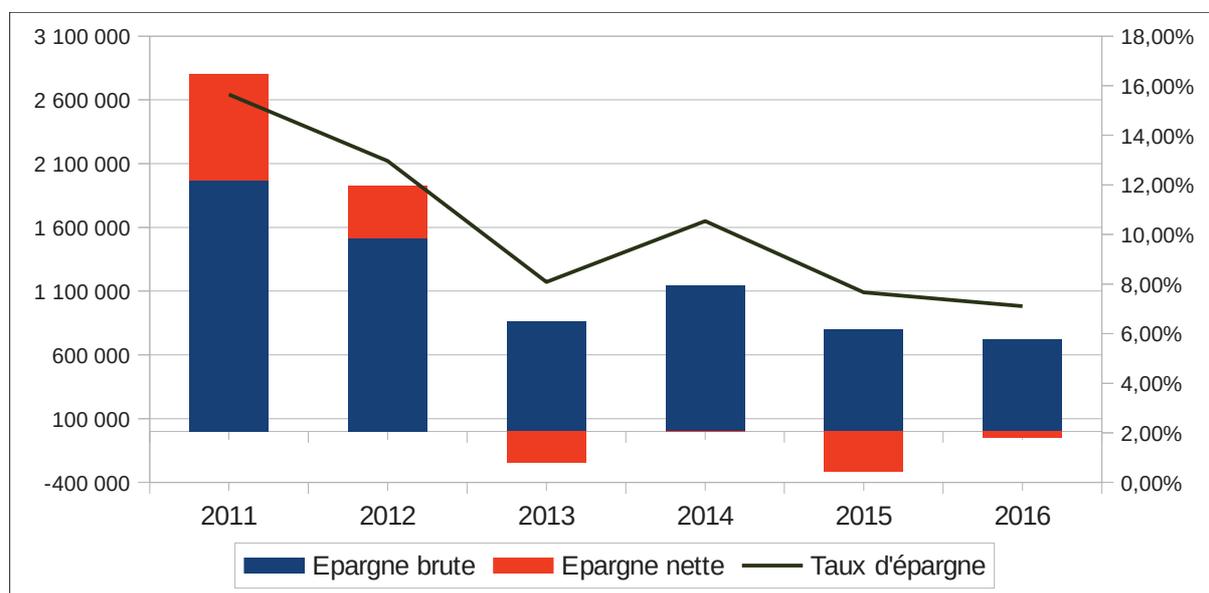
L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Épargne brute	1 968 927,48	1 519 585,69	867 649,52	1 146 399,32	799 597,47	725 839,77
Taux d'épargne	15,65%	12,96%	8,08%	10,54%	7,66%	7,11%
Ratio de la strate	10,23%	9,51%	8,72%	7,61%	7,04%	n.d.

#### Evolution de l'épargne brute



En raison d'un effet de ciseaux entre l'évolution des dépenses et des recettes, l'épargne brute a diminué depuis 2014.



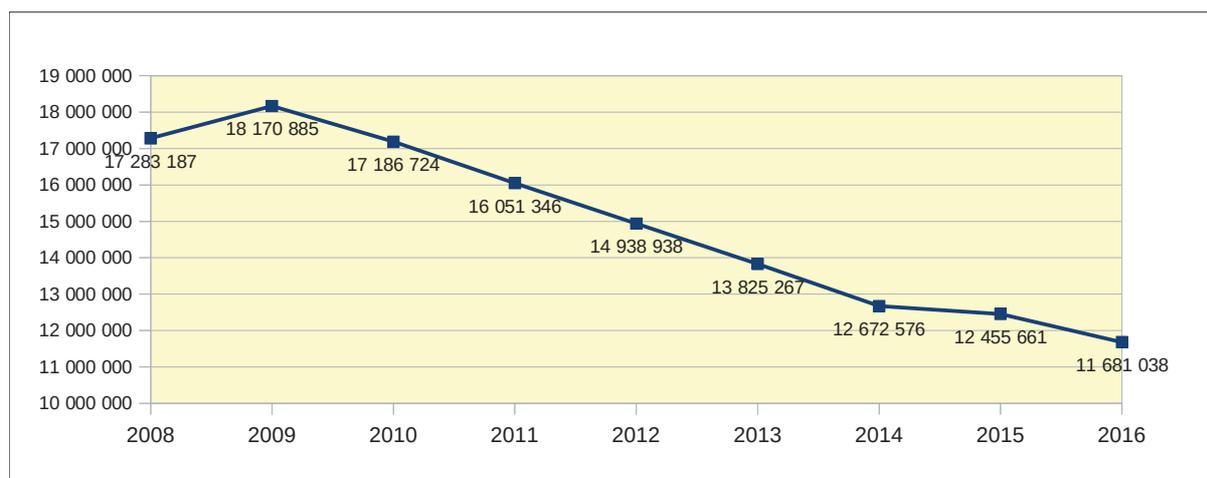
L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, reste négative à -48 784 €, elle s'élevait à -315 317 € en 2015.

#### IV - La dette et la trésorerie

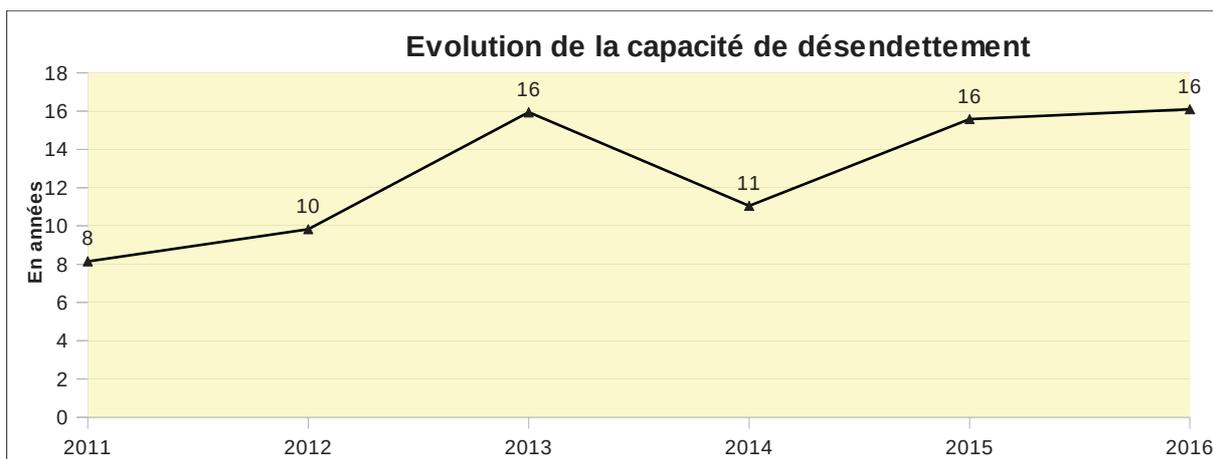
Au 31 décembre 2016, le taux moyen de notre dette était de 3,09 % pour une durée de vie résiduelle de 14 ans et 5 mois. La durée de vie moyenne des emprunts était de 9 ans et 1 mois.

Avec les remboursements effectués en 2016, notre encours (capital restant dû) est passé de 12 455 661 € au 31 décembre 2015 à 11 681 038 € au 31 décembre 2016, soit une baisse de 6,22 %.

**Courbe du désendettement - Harfleur 2008/2016**



L'annuité (capital + intérêts annuels) quant à elle, a été réduite de 23,72 % par rapport à 2015 pour se situer à 1 152 077 €. Cette baisse est due au phénomène des taux "bas" et surtout au fait que nous avons procédé à la renégociation auprès de la SFIL de nos deux emprunts structurés.



Notre capacité de désendettement s'élève à 16 ans.

En outre, la gestion rigoureuse des dépenses et des recettes nous a permis pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie. A titre indicatif, au 31 décembre dernier, le solde de notre trésorerie s'élevait à 185 343 €.

## V - Les ratios financiers

		2016	2015	2014	2013	2012
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 147,19	1 159,59	1 170,67	1 192,56	1 238,87
2	Produit des impositions directes / Population	459,41	461,65	455,64	456,05	434,84
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 234,95	1 255,81	1 308,64	1 297,43	1 423,35
4	Dépenses d'équipement brut / Population	143,53	117,21	117,15	238,32	162,30
5	Encours de la dette / Population	1 412,29	1 498,88	1 525,16	1 670,93	1 813,64
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	183,65	212,45	238,29	249,72	253,51
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	63,05%	61,09%	63,06%	60,01%	57,53%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	100,48%	103,02%	100,06%	102,29%	96,53%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	11,62%	9,33%	8,95%	18,37%	11,40%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	114,36%	119,35%	116,55%	128,79%	127,42%

# Budget Primitif 2017

## Note de présentation

### Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Budget Primitif 2017 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2017 en les actualisant. Cependant, à titre liminaire, il est rappelé que le présent budget 2017 est bâti sur la base des estimations faites sur les ressources fiscales et dotations que la Ville percevrait en 2017 compte tenu des dispositions contenues dans la Loi de Finances pour 2017. Des ajustements pourront donc avoir lieu et seront formalisés, le cas échéant lors de décisions modificatives.

### I - L'équilibre général

Le projet de Budget Primitif pour 2017 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations réelles et d'ordre), à 13 540 902,01 €, affichant une légère augmentation (+0,34 %, soit une hausse de 45 847,20 €) par rapport au volume de crédits votés lors du Budget Primitif 2016 (pour mémoire : 13 495 054,81 €).

### II - La section de fonctionnement

Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 436 852,63 €, en diminution de 0,80 % par rapport au Budget Primitif 2016 (pour mémoire : 10 520 749,96 €).

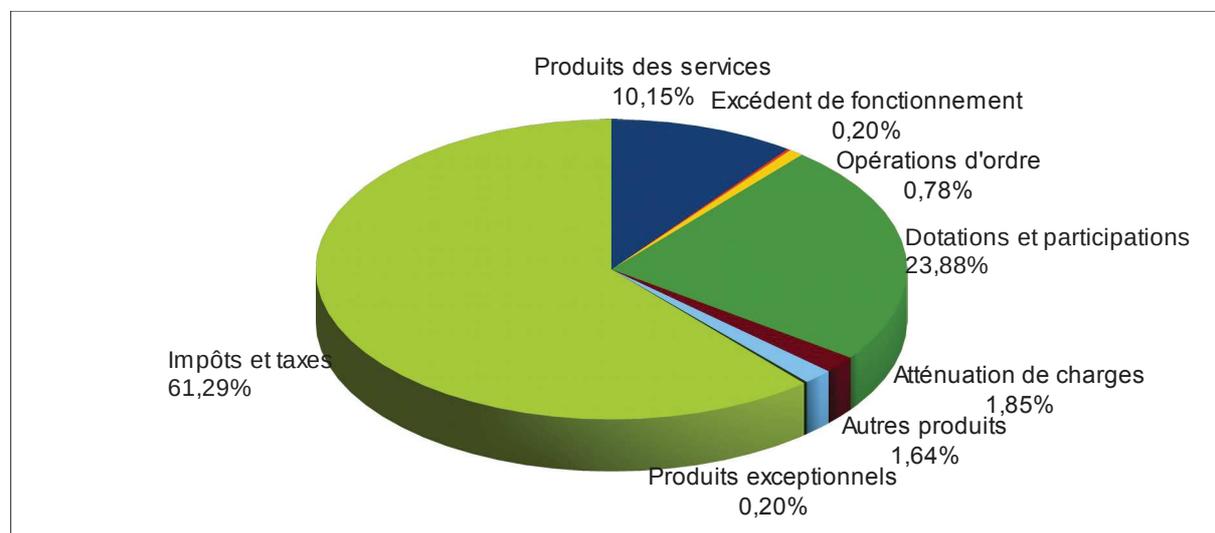
		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	10 062 544,88 €	10 354 929,76 €
	Opérations d'ordre	374 307,75 €	81 922,87 €
Total de fonctionnement		10 436 852,63 €	10 436 852,63 €

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2017	Évolution	B.P. 2016	Évolution	B.P. 2015
013	Atténuation de charges (remboursement assurance personnel)	193 584,00 €	-9,34%	213 524,00 €	-8,71%	233 884,00 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités, locations)	1 059 425,68 €	-3,95%	1 102 960,02 €	3,17%	1 069 020,00 €
73	Impôts et taxes	6 396 903,89 €	3,63%	6 172 553,30 €	0,80%	6 123 317,47 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 492 340,36 €	0,15%	2 488 718,47 €	-9,58%	2 752 459,47 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles...)	171 058,76 €	-12,57%	195 646,00 €	0,59%	194 502,00 €
76	Produits financiers	100,00 €	-99,96%	227 738,16 €	227638,16%	100,00 €
77	Produits exceptionnels	20 857,00 €	0,76%	20 700,00 €	-40,86%	35 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	20 660,07 €	13155,53%	155,86 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>10 354 929,76 €</b>	<b>-0,64%</b>	<b>10 421 995,81 €</b>	<b>0,13%</b>	<b>10 408 282,94 €</b>
042	Transfert entre sections	81 922,87 €	-17,04%	98 754,15 €	4032,47%	2 389,71 €
043	Intérieur de la section	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>81 922,87 €</b>	<b>-17,04%</b>	<b>98 754,15 €</b>	<b>4032,47%</b>	<b>2 389,71 €</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>10 436 852,63 €</b>	<b>-0,80%</b>	<b>10 520 749,96 €</b>	<b>1,06%</b>	<b>10 410 672,65 €</b>

### Structure des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté) sont en diminution de 0,84 % et s'élèvent à 10 334 269,69 € (10 421 839,95 € en 2016).

- *Les produits des services et du domaine (chapitre 70)*

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé en décembre 2016 de limiter l'augmentation des tarifs municipaux à 0,60 %.

La tarification des services à la population représente donc 1 059 425,68 € en 2017, soit 10,23 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste est en baisse de 3,95 % (-43 534,34 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2016.

Ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la CODAH qui évoluent ainsi :

Libellé	B.P. 2017	Évolution BP/BP	B.P. 2016	Évolution BP/BP	B.P. 2015	Évolution BP/BP	B.P. 2014
Convention de services partagés	130 268,00 €	-10,54%	145 618,00 €	0,69%	144 616,00 €	2,06%	141 700,00 €

- *Impôts et taxes (chapitre 73)*

Le chapitre 73 atteint 6 396 903,89 € soit une hausse de 3,63 % (224 350,59 €) par rapport à l'inscription du budget 2016.

Le produit fiscal attendu est de 3 993 891 € décomposé ainsi :

Bases notifiées	Variation des bases par rapport à 2016	Variation des taux par rapport à 2016	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit par rapport à 2016
16 847 700	2,47%	3,00%	3 993 891,00 €	5,24%

Les reversements de fiscalité par la communauté d'agglomération comprennent l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

### Évolution des recettes de la CODAH

Libellé	B.P. 2017	Évolution BP/BP	B.P. 2016	Évolution BP/BP	B.P. 2015	Évolution BP/BP	B.P. 2014
Attribution compensation T.P.	375 300,00 €	13,25%	331 388,20 €	0,00%	331 388,20 €	0,00%	331 388,20 €
Dotation de Solidarité Communautaire	1 297 344,89 €	5,38%	1 231 151,91 €	0,08%	1 230 164,27 €	3,70%	1 186 268,44 €
<b>Total</b>	<b>1 672 644,89 €</b>	<b>7,05%</b>	<b>1 562 540,11 €</b>	<b>0,06%</b>	<b>1 561 552,47 €</b>	<b>2,89%</b>	<b>1 517 656,64 €</b>

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe publicité foncière : 180 000 €
- taxe sur la consommation finale d'électricité : 150 000 €
- taxe locale sur la publicité extérieure : 63 000 €

- *Dotations et participations (chapitre 74)*

Le chapitre 74 atteint 2 492 340,36 € soit une légère augmentation de 3 621,89 € (+0,15%) par rapport à l'inscription du budget 2016.

En raison du report de la réforme de la DGF et de la mise en place pour la 3<sup>ème</sup> année de la contribution au redressement des finances publiques, notre DGF devrait encore diminuer en 2017 à hauteur de 118 995 € par rapport à 2016.

Une somme de 1 400 000 € au titre de la D.G.F est donc inscrite au Budget Primitif 2017.

Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) augmente depuis 2012 bénéficiant de la montée en puissance des dispositifs de péréquation au niveau national. Elle devrait donc augmenter pour atteindre 95 000 € en 2017.

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), nous pensons être toujours éligible en 2017. Le Budget Primitif prévoit donc une inscription budgétaire au même niveau qu'en 2016 soit 260 824 €.

### Évolution des dotations

Libellé	B.P. 2017	Évolution BP/BP	B.P. 2016	Évolution BP/BP	B.P. 2015	Évolution BP/BP	B.P. 2014
Dotation globale de fonctionnement	1 400 000,00 €	-9,99%	1 555 450,00 €	-11,89%	1 765 450,00 €	-10,83%	1 979 938,00 €
Dotation de solidarité rurale	95 000,00 €	11,76%	85 000,00 €	-1,13%	85 974,00 €	5,92%	81 169,00 €
Dotation de solidarité urbaine	260 824,00 €	-	0,00 € <sup>(1)</sup>	-	0,00 €	-	0,00 €
Dotation nationale de péréquation	0,00 €	-100,00%	5 107,00 €	-73,81%	19 500,00 €	-4,54%	20 427,00 €
<b>Total</b>	<b>1 755 824,00 €</b>	<b>6,70%</b>	<b>1 645 557,00 €</b>	<b>-12,05%</b>	<b>1 870 924,00 €</b>	<b>-10,12%</b>	<b>2 081 534,00 €</b>

(1) 260 824 € inscrits lors de la Décision Modificative n° 1 de 2016.

Le Budget Primitif 2017 intègre aussi une baisse des allocations compensatrices versées par l'État (Taxe Foncières, Taxe d'Habitation ...).

Le FCTVA élargi à certaines dépenses d'entretien du patrimoine doit nous apporter des recettes complémentaires en fonctionnement. Ainsi, une recette à 7 976 € a été inscrite au budget.

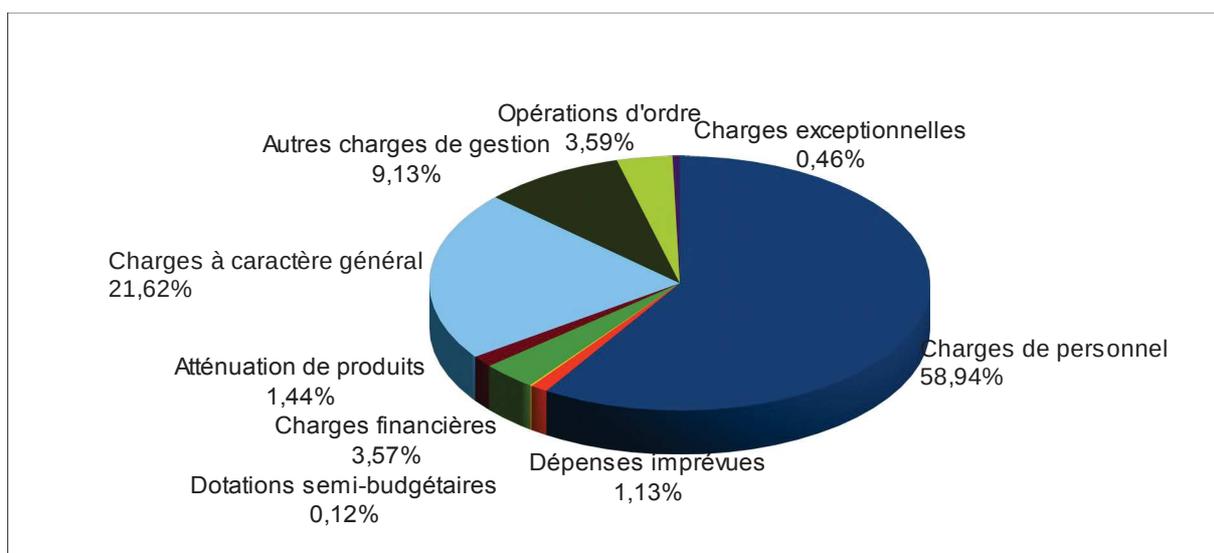
En 2016, nous avons constaté une réduction de 14 100 € du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle par rapport à l'attribution 2015 (82 457 € en 2016). La prudence nous a donc conduit à inscrire au B.P. 2017 une attribution à 61 900 € soit 75 % du montant de 2016, somme qui nous est garantie en cas d'inéligibilité de la commune.

## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2017	Évolution	B.P. 2016	Évolution	B.P. 2015
011	Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 256 391,12 €	-4,84%	2 371 108,89 €	-1,61%	2 409 957,21 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 151 140,13 €	3,52%	5 941 755,94 €	-1,23%	6 015 711,28 €
014	Atténuation de produits (fonds de péréquation horizontale)	150 000,00 €	6,85%	140 384,83 €	87,18%	75 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	952 758,86 €	-3,55%	987 862,63 €	-4,46%	1 033 931,01 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	372 815,06 €	-6,12%	397 104,12 €	-6,79%	426 037,20 €
67	Charges exceptionnelles (bourses, prix, aides aux façades...)	48 409,67 €	3,38%	46 828,63 €	7,28%	43 650,92 €
68	Dotations semi-budgétaires	12 615,96 €	0,00%	12 616,00 €	-	0,00 €
022	Dépenses imprévues	118 414,08 €	419,87%	22 777,46 €	5,26%	21 638,81 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>10 062 544,88 €</b>	<b>1,43%</b>	<b>9 920 438,50 €</b>	<b>-1,05%</b>	<b>10 025 926,43 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	-100,00%	190 000,00 €	-50,62%	384 746,22 €
042	Transfert entre sections	374 307,75 €	-8,77%	410 311,46 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>374 307,75 €</b>	<b>-37,65%</b>	<b>600 311,46 €</b>	<b>56,03%</b>	<b>384 746,22 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 436 852,63 €</b>	<b>-0,80%</b>	<b>10 520 749,96 €</b>	<b>1,06%</b>	<b>10 410 672,65 €</b>

## Structure des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 10 062 544,88 €, sont en augmentation de 1,43 % par rapport au volume global de dépenses réelles de fonctionnement votées au titre du Budget Primitif 2016 (9 920 438,50 €). L'augmentation des dépenses de personnel entre les deux exercices (résultant des mesures nationales actées au cours des derniers mois) réduisent l'impact des efforts de gestion des services de la ville.

- *Les charges générales (chapitre 011)*

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), les frais d'alimentation, d'affranchissement, de téléphonie etc...

L'objectif volontariste que nous avons fixé aux services de la commune lors de la préparation budgétaire était une évolution limitée à +0,5 %. Les efforts de gestion des services ont permis de réduire ce poste de 4,84 % par rapport au Budget Primitif 2016. Ce chapitre s'élève donc à 2 256 391,12 €.

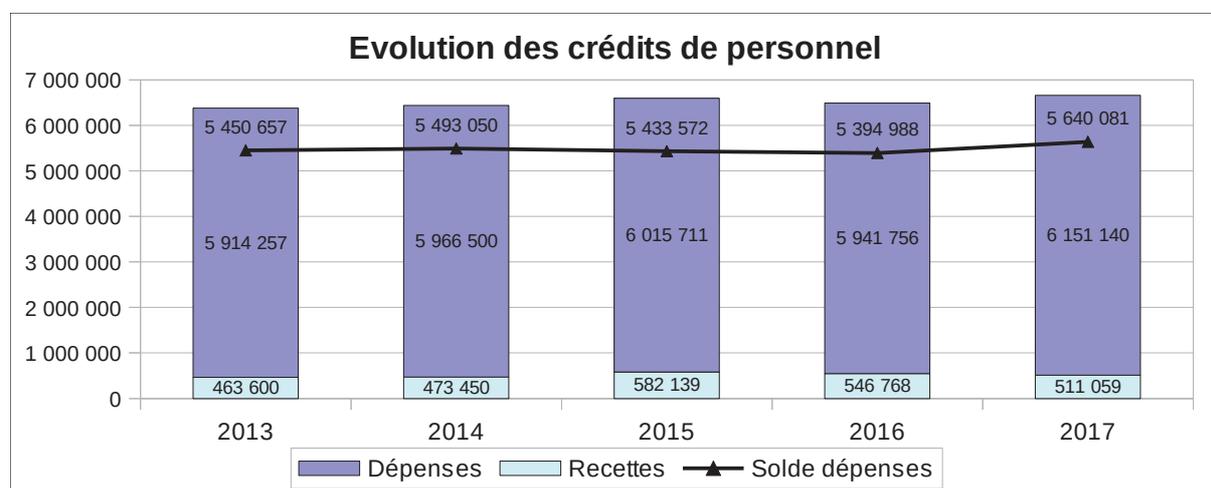
- *Dépenses de personnel (chapitre 012)*

Les hypothèses retenues pour établir le Budget Primitif 2017 sont les suivantes :

- Hausse des cotisations patronales pour la CNRACL (+0,07 %), IRCANTEC (+2,94 %), régime général, pour les agents non titulaires, (+2,06 %)
- Mise en place du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR)
- Augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017
- Non remplacement systématique des départs à la retraite, des mutations ou des absences pour congés (maladie, maternité) dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs visant à assurer l'efficience entre le service public souhaité et les moyens notamment humains mis en œuvre pour y parvenir
- Maintien des évolutions individuelles de carrière (grade et échelon) et intégration du Glissement Vieillesse Technicité qui aboutissent à une évolution mécanique des dépenses de personnel à effectif constant

Les dépenses de personnels prévues au Budget Primitif 2017 sont donc en augmentation de 3,52 % par rapport au Budget 2016. Elles atteignent donc 6 151 140,13 €, soit une hausse de 209 384,19 €.

Personnel	2017	2016	2015	2014	2013
<b>Total des dépenses</b>	6 151 140,13	5 941 755,94	6 015 711,28	5 966 500,00	5 914 257,08
<b>Total des recettes</b>	511 059,00	546 768,00	582 139,00	473 450,00	463 600,00
<b>Dépenses nettes</b>	5 640 081,13	5 394 987,94	5 433 050,00	5 493 050,00	5 450 657,08

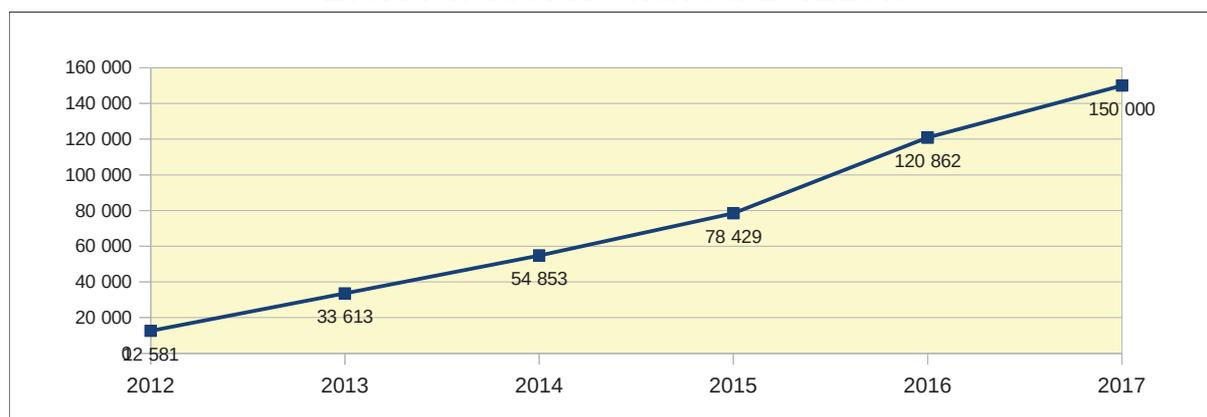


- *Reversement au fonds de péréquation horizontale (chapitre 014)*

Harfleurl contribue au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), car tout en étant une commune "pauvre", nous appartenons à une agglomération "riche".

Ainsi, après une hausse de 54,10 % en 2016, la contribution de la ville au FPIC va encore augmenter en 2017. Le Budget Primitif 2017 prévoit donc une dépense de 150 000 €, soit une augmentation de +24,11 % (+ 29 138 €) par rapport au budget 2016.

### Évolution du FPIC - Harfleurl 2012/2017



- *Subventions et contributions (chapitre 65)*

Les charges de gestion courante passent de 987 862,63 € en 2016 à 952 758,86 € en 2017 soit une baisse de 3,55 % (-35 103,77 €) par rapport à 2016.

Ce chapitre retrace notamment les dépenses afférentes :

- au contingent du service incendie : 166 269 €
- la contribution au SIEHGO : 50 000 €
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 136 644,32 €
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 378 176,68 €
- la subvention au CCAS pour 198 977,08 €

- *Charges financières (chapitre 66)*

L'ancienneté de certains de nos contrats, les effets en année pleine des renégociations de 2015 auront un impact sur 2017.

Les charges financières inscrites au Budget Primitif s'élèvent à 372 815,06 € et diminuent de 6,12 % (-24 289 €) par rapport au Budget précédent.

- *Dépenses imprévues (chapitre 022)*

Une provision pour dépenses imprévues de 118 414,08 € a été inscrite au Budget Primitif. Le montant de ce chapitre est réglementairement limité à 7,5 % des dépenses de la section.

Ce chapitre participe au respect du principe comptable de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement. L'affectation budgétaire de ce crédit peut faire l'objet, soit d'une délibération du Conseil Municipal, soit d'un certificat administratif du Maire qui, dans ce cas, doit rendre compte au Conseil Municipal de son utilisation.

### III - La section d'investissement

Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 3 104 049,38 €, soit une hausse de 4,36 % par rapport au Budget Primitif 2016 (pour mémoire : 2 974 304,85 €).

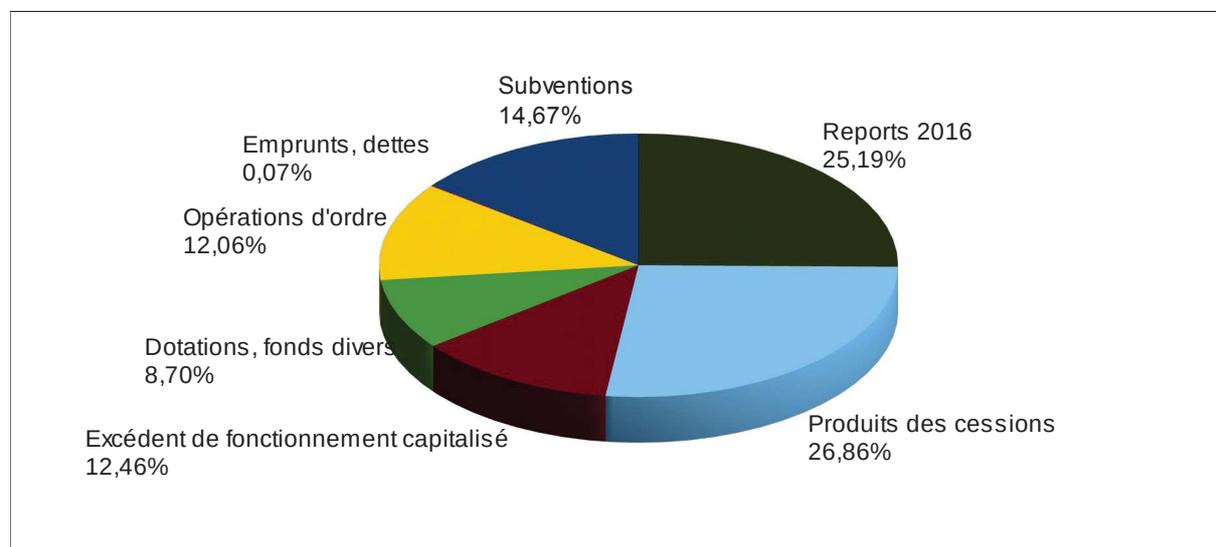
		Dépenses	Recettes
Section d'investissement	Opérations réelles	3 022 126,51 €	2 729 741,63 €
	Opérations d'ordre	81 922,87 €	374 307,75 €
Total d'investissement		3 104 049,38 €	3 104 049,38 €

#### Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2017	Évolution	B.P. 2016	Évolution	B.P. 2015
13	Subventions d'investissement reçues	455 514,00 €	67,38%	272 150,55 €	-50,30%	547 544,96 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 000,00 €	9,85%	245 800,00 €	-6,47%	262 800,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	386 742,25 €	229,82%	117 258,08 €	-	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 100,00 €	-59,62%	5 200,00 €	-99,42%	902 900,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	833 600,00 €	137,09%	351 600,00 €	-26,13%	476 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	-100,00%	220 548,74 €	-	0,00 €
45	Reports de l'année précédente	781 785,38 €	-32,69%	1 161 436,02 €	-	0,00 €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>2 729 741,63 €</b>	<b>14,99%</b>	<b>2 373 993,39 €</b>	<b>8,44%</b>	<b>2 189 244,96 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	-100,00%	190 000,00 €	-	0,00 €
040	Opérations d'ordre – Entre sections	374 307,75 €	-8,77%	410 311,46 €	6,64%	384 746,22 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>374 307,75 €</b>	<b>-37,65%</b>	<b>600 311,46 €</b>	<b>56,03%</b>	<b>384 746,22 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>3 104 049,38 €</b>	<b>4,36%</b>	<b>2 974 304,85 €</b>	<b>15,55%</b>	<b>2 573 991,18 €</b>

#### Structure des recettes d'investissement



Les recettes réelles d'investissement, prévues à hauteur de 2 729 741,63 €, sont en hausse de 14,99 % (355 748,24 €) par rapport au volume global de recettes votées au titre du Budget Primitif 2016 (2 373 993,39 €).

Il n'y a pas d'inscription d'emprunt au Budget Primitif 2017.

- les dotations et fonds divers (chapitre 10)

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- F.C.T.V.A : 170 000 €

- Taxe d'aménagement : 100 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 386 742,25 €
- *Les subventions et participations (chapitre 13)*

Les subventions à percevoir se montent à 455 514 €.

Elles se répartissent ainsi :

- Complément de financement du Centre Technique Municipal : 162 912 €
- Aide à l'habitat de la CODAH : 270 000 €
- FIPD au titre de la sécurisation des écoles : 22 602 €
- *Les ventes de patrimoine (chapitre 024)*

En 2017, plusieurs ventes sont prévues dont certaines déjà actées (délibération et/ou compromis). Le Budget Primitif 2017 prévoit donc une inscription de recette de 833 600 € pour la vente des terrains suivants :

- Terrain Cantipou (vente à la CODAH pour centre de recyclage) : 350 000 €
- Impasse Gambetta vente Logéo : 143 556 €
- Îlot Jehan de Grouchy/Capucins : 340 000 €

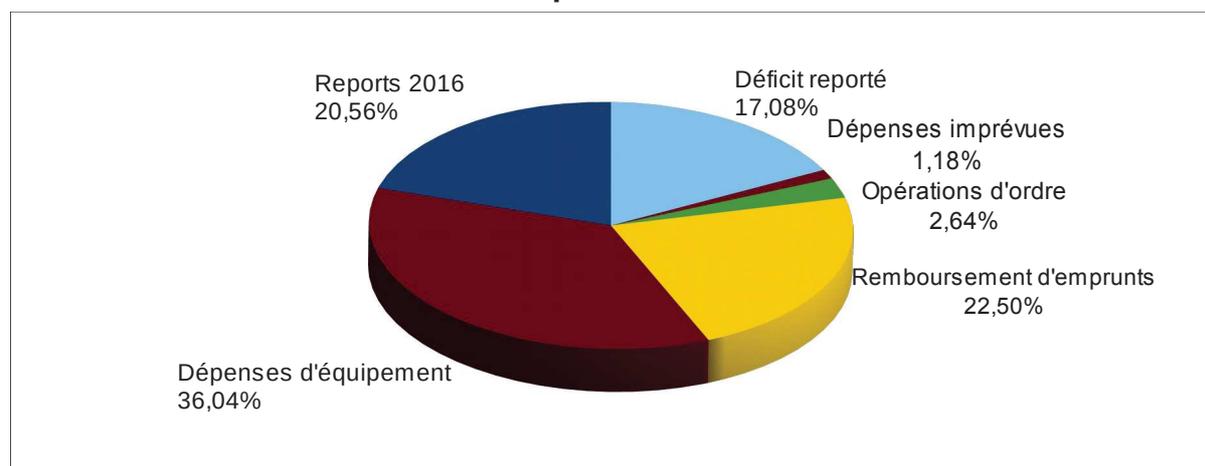
Les restes à réaliser de 2016 s'élèvent à 781 785,38 €.

### **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2017	Évolution	B.P. 2016	Évolution	B.P. 2015
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels...)	29 789,00 €	-33,08%	44 512,00 €	122,79%	19 979,00 €
204	Subventions d'équipement versées	33 475,00 €	0,00%	33 475,00 €	-63,46%	91 600,00 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	262 282,07 €	31,66%	199 209,73 €	64,87%	120 825,65 €
23	Immobilisations en cours (travaux, aménagements, construc.)	793 211,26 €	168,33%	295 608,37 €	-75,73%	1 217 989,02 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	698 285,00 €	-10,48%	779 995,00 €	-30,39%	1 120 495,00 €
020	Dépenses imprévues	36 556,55 €	55,51%	23 507,76 €	3197,95%	712,80 €
001	Déficit d'investissement reporté	530 211,09 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	Reports de l'année précédente	638 316,54 €	-57,42%	1 499 242,84 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>3 022 126,51 €</b>	<b>5,10%</b>	<b>2 875 550,70 €</b>	<b>11,82%</b>	<b>2 571 601,47 €</b>
040	Transfert entre sections	81 922,87 €	-17,04%	98 754,15 €	4032,47%	2 389,71 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>81 922,87 €</b>	<b>-17,04%</b>	<b>98 754,15 €</b>	<b>4032,47%</b>	<b>2 389,71 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 104 049,38 €</b>	<b>4,36%</b>	<b>2 974 304,85 €</b>	<b>15,55%</b>	<b>2 573 991,18 €</b>

### **Structure des dépenses d'investissement**



Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de 5,10 % par rapport au Budget précédent en atteignant 3 022 126,51 € contre 2 875 550,70 € en 2016.

- *Remboursement de la dette (chapitre 16)*

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 698 285 € soit en réduction de 81 710 € par rapport à 2016 (-10,48 %).

- *Dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23)*

Les dépenses d'équipement correspondent aux investissements hors le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement brut (1 118 757,33 €) représentent 135,26 € par habitant.

Les principales dépenses d'équipement de 2017 sont :

- Centre Technique Municipal : 592 000 € dont phase IV Création Locaux d'accueil au public
- Acquisition foncières (corollaire à la vente rue Jehan de Grouchy) : 171 000 €
- Travaux de sécurisation des accès écoles : 67 804,80 €
- Travaux de rénovation de la Cuisine centrale : 50 000 €
- Complément de crédits pour les travaux sur le Giratoire Engels : 29 136,46 €
- Programme annuel de réfection de voiries et d'éclairage public : 60 000 €
- Programme d'acquisition de logiciels et de matériels informatique : 44 899 €
- Travaux et acquisitions pour les écoles : 21 128,07 €
- Adap : 10 000 €
- Marquage au sol et de sécurité : 8 000 €

Les restes à réaliser de 2016 repris au Budget Primitif s'élèvent à 638 316,54 €.

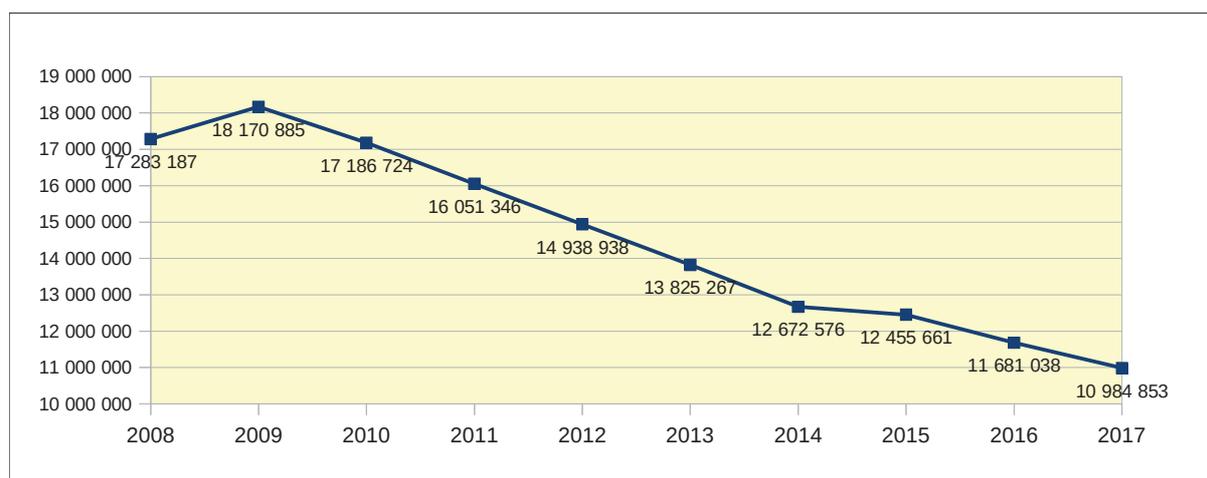
#### **IV - L'endettement**

L'annuité inscrite au BP 2017 (capital + intérêts annuels hors ICNE) a été réduite de 10,30 % par rapport à 2016 pour se situer à 1 076 185 €. Cette baisse est due au phénomène des taux "bas" et surtout au fait que nous avons procédé à la renégociation auprès de la SFIL de nos deux emprunts structurés.

	B.P. 2017	Evolution	B.P. 2016	B.P. 2015	B.P. 2014
Encours au 01/01	11 681 037,77 €	-6,22%	12 455 661,40 €	12 672 576,04 €	13 825 266,51 €
Intérêts des emprunts	380 000,00 €	-10,59%	425 000,00 €	455 000,00 €	490 000,00 €
Capital des emprunts	696 185,00 €	-10,15%	774 795,00 €	1 115 595,00 €	1 152 795,00 €
Annuité de la dette	1 076 185,00 €	-10,30%	1 199 795,00 €	1 570 595,00 €	1 642 795,00 €

Au 31 décembre 2017, en raison du non recours à l'emprunt en 2017, notre encours devrait se situer à 10 984 853 € soit une baisse de 5,96 %.

## Courbe du désendettement - Harfleur 2008/2017



### V - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolués ainsi :

		B.P. 2017	B.P. 2016	B.P. 2015	B.P. 2014	B.P. 2013
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 216,61	1 193,80	1 206,49	1 243,79	1 280,63
2	Produit des impositions directes / Population	482,88	463,16	455,58	459,57	450,10
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 251,96	1 254,13	1 252,50	1 317,03	1 303,86
4	Dépenses d'équipement brut / Population	135,26	68,93	174,54	159,15	167,19
5	Encours de la dette / Population	1 412,29	1 498,88	1 524,98	1 663,89	1 805,53
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	169,27	187,18	212,45	238,29	249,72
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,13%	59,89%	60,00%	57,73%	55,82%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	103,90%	102,62%	107,04%	104,97%	108,58%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	10,80%	5,50%	13,93%	12,08%	12,82%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	112,81%	119,51%	121,75%	126,34%	138,48%